Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 20,000 personnes.

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI ! NOTRE LANGUE

BUREAU
1005, 4ième Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Téléphone 2611

ABONNEMENT:
Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis $2.50
" " Europe $3.00

J.-M. JUTRAS, Administrateur

19ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., mercredi, le 8 janvier 1930 — No 44

Protestation Opportune

En face des graves événements qui agitent les esprits, en Saskatchewan, l'épiscopat a voulu, comme il est habitué à l'autorité ecclésiastique, faire preuve de calme et de prudence.

Toutefois, S. G. Mgr J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, dans une circulaire adressée au clergé, en date du 22 décembre 1929, se fait l'interprète de la foi chrétienne, dont il a mission de revendiquer l'héritage, et proteste avec dignité, mais énergiquement, contre tout projet d'amendement à la loi scolaire, qui tendrait à faire disparaître de nos écoles les emblèmes religieux; il est clair que par emblèmes religieux on entend le crucifix et le costume de nos communautés enseignantes. Nous publions ci-dessous ce remarquable document.

Evêché de Prince-Albert,
le 22 décembre 1929.

Bien chers collaborateurs, -

Vous attendez depuis longtemps un commentaire des derniers événements qui sont venus troubler la paix et assombrir l'horizon de l'avenir dans cette province. Avec vous et tous les gens de bien, nous comprenons qu'il est de notre devoir de protester énergiquement contre les menaces et les injustices dont la minorité catholique est l'objet depuis trop longtemps, contre les accusations mensongères et les insinuations malveillantes qu'on continue de déverser à flots dans les élucubrations démagogiques d'une presse sectaire. Et il nous est pénible de penser que cette vague de fanatisme qui souffle sur notre province ait pu être déchaînée par ceux que la voix du peuple vient de porter au pouvoir et qui, en vertu de leur mandat, sont chargés de maintenir l'ordre et la paix, de veiller au bien-être et au progrès de la société civile, en accordant à tous leurs subordonnés, sans distinction de races ou de croyances, la pleine mesure d'équité, le respect et la protection auxquels ils ont droit, tant en raison de la fraternité de nature qu'en vertu de leur titre de citoyens de notre beau pays. Quoique tout semble se prêter à cette pénible conclusion, en toute justice pour l'honneur de nos chefs civils actuels et par considération de notre dignité, nous voulons bien laisser à d'autres le tâche de leur imputer la grave responsabilité de la situation présente. Attaqués dans nos droits les plus sacrés, nous voulons rester grands dans la défense, comme nous espérons avec la grâce de Dieu rester grands dans l'épreuve.

En attendant la rétribution de la justice, l'opinion publique a prononcé son verdict sur les agissements des adversaires de notre cause.

Des voix autorisées ont déjà fait retentir par le monde la note du droit lésé et de la justice offensée. On a flétri comme il convient les principes subversifs et les actes de ces hommes aveuglés par la haine, le fanatisme et l'ambition. C'est à bon droit qu'on les considère comme des traîtres à la patrie, des malfaiteurs publics, ces agitateurs ambitieux qui osent ainsi exploiter à leur profit les passions de race et jeter le cri de l'intransigeance religieuse. On a poussé le cynisme jusqu'à insulter publiquement au glorieux symbole du christianisme. On n'a pas eu honte de triompher à la faveur des lueurs sinistres des croix que faisait brûler une populace en délire. Il semble pourtant que vingt siècles de civilisation et de christianisme eussent suffi à nous épargner les horreurs de ces actes de vandalisme chez des gens qui n'ont pas plus le droit de manquer de bon sens et d'équité que leurs admirateurs ont droit d'abuser de leur pouvoir.

Toutefois, nous ne pouvons nous faire illusion à propos du programme que le gouvernement actuel entend réaliser. En outre des multiples affirmations faites en public et sous le manteau de la cheminée, il nous est loisible de nous en convaincre à la lecture d'une résolution adoptée par la convention conservatrice de Saskatoon, en mars 1928:

"That the School Act be amended to prohibit the use of any religious emblems in the public schools of the province, where there are pupils or categories of mixed religious denominations and to prohibit the holding of the public school in buildings used for religious purposes except temporarily."

On veut donc faire disparaître les croix et les emblèmes religieux des écoles publiques. C'est dire qu'on vise nos religieuses enseignantes qu'on veut à tout prix éloigner de la carrière de l'enseignement, comme il nous est facile de le voir par l'interprétation de la clause citée plus haut donnée par le "Comité d'interprétation" du programme du parti conservateur, tel qu'adopté à la convention susdite, et siégeant à Régina:

"That it is the considered opinion of the Provincial Conservative candidates and the provincial executive here assembled, that the proper interpretation of clause (1), being item 6 of the Conservative platform dealing with education should be, that the use of religious emblems should be prohibited in all public schools in Saskatchewan and that the fair interpretation of religious emblems includes religious garb of any kind worn by teachers."

La clause invoquée et son interprétation n'ont pas besoin de commentaires. Il nous reste à voir si ces menaces seront mises à exécution.

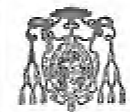
En attendant, nous n'avons qu'une seule alternative: nous retrancher dans la prière et appeler les lumières et la force de l'Esprit-Saint. A ces fins, jusqu'à nouvel ordre:

1o Les prêtres diront l'oraison *Pro re gravi*, comme oraison commandée, en tenant compte des rubriques;

2o Dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office divin, les dimanches et fêtes d'obligation, on récitera à l'issue de la messe paroissiale ou conventuelle la prière *O bon et très doux Jésus* suivie de cinq *Pater* et cinq *Ave*, en réparation des outrages commis contre la croix;

3o Dans les couvents, hôpitaux et autres institutions religieuses, nous demandons de donner le Salut et la Bénédiction du Très-Saint Sacrement, le vendredi de chaque semaine;

4o Enfin que les prêtres en chaire, les instituteurs et institutrices à l'école recommandent aux fidèles et aux enfants des prières spéciales et des communions pour obtenir du ciel lumière et protection. Nous avons le droit de tout attendre de cette croisade de prières organisée dans notre diocèse pour parer aux malheurs dont nous sommes actuellement menacés.

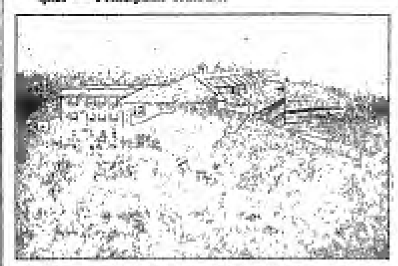


† JOSEPH H. PRUD'HOMME,

év. de Prince-Albert et Saskatoon.

Ouverture du Sanatorium

Des milliers de visiteurs — M. Bryant remet les clefs à M. Cook, directeur de la Ligue anti-tuberculeuse — Banquet — Principaux orateurs.



Mardi dernier eut lieu, à Prince-Albert, l'ouverture officielle du sanatorium, récemment construit pour enrayer les ravages de la tuberculose dans le nord de la province.

Cet événement, l'un des plus importants de l'histoire de notre ville, fut un des plus beaux triomphes de la Ligue anti-tuberculeuse. Elle peut, avec raison, se glorifier de posséder l'une des plus belles institutions du genre sur le continent américain.

Les milliers de visiteurs qui ont circulé à travers ses salles, corridors, ses chambres spacieuses, ses solariums, ses salles d'opération et de traitement des nerfs, équipées, ses installations de rayons-X et de rayons ultra-violets, ne pourront

Suite à la page 8

Un apôtre de l'Empire

Le général Smuts, ancien premier ministre du Sud-Africain apporte le message d'unité de ses compatriotes au Canada — Il est l'hôte de trois sociétés: les Canadian Clubs, l'Ottawa Women's Club et la Ligue des Nations canadienne — Le premier ministre King lui souhaite la bienvenue au nom du Dominion — Le général Smuts à Montréal.

La semaine dernière, le Canada était honoré de la présence du général Smuts, ancien premier ministre de l'Union du Sud-Africain. Un magnifique banquet lui fut servi en son honneur, à Ottawa. Trois sociétés s'unirent pour organiser la réception du distingué visiteur; les *Canadian Clubs*, l'*Ottawa Women's Canadian Club* et la Ligue des Nations canadienne.

M. King, premier ministre du Canada, souhaita au général Smuts la bienvenue au nom de tous les Canadiens. Sir Robert Borden, ancien premier ministre du Dominion, adressa la parole. Il relata les relations très intimes qu'il eut avec le général Smuts durant la Grande Guerre. A la fin de son discours, il proposa un vote de remerciements au représentant du Sud-Africain. L'auditoire salua cette proposition avec enthousiasme.

Dans la croisade pour la liberté et les réformes constitutionnelles, dit le général Smuts, le Canada a été à la tête des Dominions. L'avenir du Canada est si magnifique que l'on n'ose s'aventurer à le prédire, car le jour viendra où le Canada comptera parmi les nations les plus puissantes du monde entier.

L'EXEMPLE DU CANADA

La question de race au Sud-Africain ressemblait, sous plusieurs aspects, à celle du Canada. Si nous avons heureusement résolu le problème, c'est dû en grande partie au précédent que vous avez établi vous-mêmes en ce nouveau pays. Ce fut au Canada que ce précédent, sur lequel repose l'Empire britannique, fut d'abord mis à l'essai. Le statut de Dominion a solutionné des problèmes considérés insolubles.

Mais la formule de Dominion a réussi avec le Canada et elle a été jusqu'ici la solution efficace aux problèmes impériaux. Lorsque l'Irlande était en révolte ouverte, il a suffi d'appliquer la formule.

Le général Smuts rappelle qu'il a été appelé à conférer avec les chefs irlandais au temps où l'Irlande exigeait la république. Il déclare qu'il a réussi à les convaincre que le statut de Dominion valait mieux que la république.

DIFFICULTES DE L'INDE

L'Inde présentement constitue un problème sérieux pour l'Empire britannique. M. Smuts est convaincu qu'à la longue, avec de la patience et de l'habileté, le statut de dominion donnera la clé du problème. Mais il ne faut pas brusquer les choses. Le temps accomplira ce travail. Comme en Irlande, dans l'Empire britannique, et même à la Ligue des Nations, la forme de dominion prévaudra.

Maintenant que les dominions sont établis sur une base de pleine liberté, il y a des gens qui veulent que tout est fait. Je ne partage point leur opinion, dit le général Smuts. Il reste une tâche et plus difficile et plus grande à accomplir: celle d'embellir et de consolider l'unité de l'Empire britannique.

UNITE DE L'EMPIRE

Le tout a autant d'importance que chacune de ses parties. Maintenant qu'on a établi la liberté des parties, il reste le devoir de préserver et de consolider l'unité du tout. C'est ce qu'on a parfaitement bien compris à la conférence impériale de 1926. Les hommes d'Etat, qui y assistaient, avaient à cœur non seulement la liberté des parties, mais encore l'unité du tout.

Le général conclut en faisant appel au Canada, lui demandant, comme il avait été à la tête de plusieurs choses, de prendre aujourd'hui la direction de l'effort pour consolider l'unité de l'Empire britannique.

Suite à la page 5.1

Actualité

Le juge Prendergast promu

Ottawa. — A la suite de la réunion du cabinet, on a annoncé que M. James Prendergast, actuellement juge de la Cour d'appel manitobaine, a été nommé juge en chef du Manitoba. La vacance à la Cour d'appel sera remplie prochainement, a déclaré le premier ministre. Le juge Prendergast succède au juge W.-E. Perdue, qui a récemment pris sa retraite.

Né à Québec, en 1858, James Emile Pierre Prendergast a fait ses études à l'Université Laval de Québec et a été admis au barreau en 1881. Il est entré au barreau du Manitoba en 1883, un an après son arrivée dans cette province. De 1897 à 1902, il a siégé comme juge de la Cour de comté et de 1906 à 1910 comme juge de la Cour suprême de la Saskatchewan. En 1902, il avait été aussi nommé juge de la Cour du banc du Roi pour le Manitoba. En 1901, il a été commissaire spécial du gouvernement pour enquêter sur les ventes par le gouvernement des terres des écoles du Manitoba et en 1908 il a fait partie de la commission chargée de réviser les statuts de la Saskatchewan.

Avant son entrée dans la magistrature, M. Prendergast a eu une courte mais importante carrière politique. En 1885, 1886 et 1888, il fut élu député provincial pour la division de La Vérendrye. Il a été élu dans la division de Woodlands en 1889 et a représenté Saint-Boniface de 1892 à 1896. En 1888, il a fait partie du cabinet Greenway, comme secrétaire provincial, mais peu après il résignait, à cause de ses divergences d'opinion avec le gouvernement sur la question scolaire. Les citoyens de Saint-Boniface l'ont élu maire de leur ville de 1892 à 1896. Il a été sénateur de l'Université de la Saskatchewan de 1893 à 1910.

Honneur aux nôtres

Les journaux quotidiens nous ont appris l'élévation du juge J. Prendergast comme juge en chef de la Cour d'appel du Manitoba. Tous les Canadiens français du Manitoba et de la Saskatchewan ont lieu de se réjouir de cette nomination qui rejaillit sur les compatriotes du digne magistrat.

M. le juge Prendergast est un exemple vivant de ce que peut devenir un homme qui a mis au service de la jurisprudence un travail incessant doublé d'une vaste érudition et d'une science appliquée.

Ce distingué camarade de collège du vénéré Mgr Mathieu, de regrettée mémoire, a su gravir le plus haut poste qu'un Canadien français n'ait jamais occupé dans les provinces de l'Ouest.

C'est un exemple vivant pour les jeunes désireux de devenir des compétences dans le rang social où la Providence les a placés.

Gaston BRUNET.

La tournée de M. Bennett

Ottawa. — Durant le mois courant, M. Bennett, chef du parti conservateur, fera une nouvelle tournée de l'Ouest. Il prononcera son premier discours, le 14, à Vancouver; le lendemain soir, il parlera à Victoria. Le 17, il sera à Kamloops.

Cette fois, il s'arrêtera en Saskatchewan. Le 20, il sera à Saskatoon et le 21 il adressera la parole à Régina.

Amos est destitué

Régina. — Le docteur W.-W. Amos, président du Bureau des Liqueurs, depuis la création de ce dernier, en Saskatchewan, vient d'être destitué de ses fonctions.

M. A. McPherson, procureur provincial, chargé de par son ministère de la gérance du commerce des liqueurs, n'osa rien ni confirmer la nouvelle. De même, M. le docteur Amos ne voulut point la commenter.

Il est impossible de connaître le successeur de M. Amos. Le gouvernement n'aurait point encore rempli cette vacance. Une rumeur a fait assez de bruit au sujet d'un certain médecin de Saskatoon comme remplaçant du docteur Amos.

Ce dernier fut nommé président du Bureau des Liqueurs, en 1925. Il fut seul durant un an ou deux. Pour l'aider, on lui adjoignit M. A. Wilson. Le salaire de M. Amos, au moment de sa destitution, s'élevait à $7,200.

Les Indes veulent leur indépendance

Le comité exécutif a approuvé la résolution de Gandhi, chef nationaliste — Résolution au 44ème congrès national — Pas à pas — Le status de dominion — Désobéissance pacifique — Rapport de la commission Simon à venir.

Lahore, Indes. — Au 44ème congrès nationaliste, avec l'entière approbation du comité exécutif du parti du Congrès national pan-indien on présenta des résolutions demandant l'indépendance complète de l'Inde de la Couronne britannique.

Le comité exécutif, au cours d'une réunion préliminaire à la convocation du congrès, au vote de 131 à 77, a approuvé la résolution de Mahatma Gandhi, leader nationaliste, favorisant l'indépendance complète.

Le comité exécutif, au cours d'une réunion préliminaire à la

Les mesures de non-coopération avec l'administration britannique, introduites par Gandhi, comportent le refus d'assister à la conférence de table ronde convoquée à Londres, dans le but de discuter la situation politique dans l'Inde et préconisant le boycottage des législatures centrales et provinciales dans un programme de désobéissance civile et de non-paiement des taxes quand le comité le jugera à propos.

L'OUVERTURE

Plus de 20,000 Indiens ont assisté à l'ouverture du congrès, quand le Pandit Jawaharlal Nehru, président du congrès, leva le drapeau national, la foule rompit le cordon de police et s'avança vers l'estrade. Plusieurs personnes, perdirent connaissance dans l'affluence, y compris Abbas Tyabji, vieux nationaliste.

Le Pandit déclara que le drapeau ne devrait jamais être abaissé tant qu'il resterait un citoyen dans l'Inde. La foule accueillit ses paroles avec des acclamations et des cris de "Vive la révolution." Le désordre menaça de dégénérer en sédition.

Dans son discours d'ouverture, le Pandit s'exprima ainsi: "Nous voulons mettre un terme à l'exploitation des pauvres dans l'Inde et obtenir un véritable pouvoir, mais pas simplement la forme d'autre."

Dans un passage appel il dit:

GLOIRE DE L'EMPIRE

"Comment pourrions-nous coopérer, quand nos camarades sont en prison et que nous n'avons aucune garantie de notre véritable liberté? En dépit de la mousson l'or et de faits dissidents, la force, les batailles, les tactiques et la ruse de la population rendent témoignage à la gloire de l'Empire britannique dans l'Inde."

Le Pandit se qualifie de républicain socialiste et prêche l'indépendance nationale complète. Il préconise le boycottage mondial des législatures et l'organisation d'un mouvement pacifique général contre la taxe. Il déclare que l'Asie et l'Inde doivent jouer une part importante dans le mouvement mondial. Si l'Inde ignore le monde, elle doit le faire à ses propres risques.

Gandhi a fait observer dans son discours au comité exécutif que tout en favorisant l'indépendance complète, il désire procéder pas à pas pour arriver à cette fin. Bien qu'il propose un programme de résistance non violente à l'administration britannique, il ne conseille pas la mise à exécution immédiate de ce programme en son entier.

Suite à la page 2

Ouverture de la session fédérale, le 6 février

Ottawa. — L'ouverture de la prochaine session fédérale aurait lieu le 6 février prochain. C'est du moins la date que le premier ministre Laurier (sic) davantage. Quelques-uns de ses collègues seraient sous la retraite jusqu'au 30 février, pour laisser aux fois élections complémentaires qui se préparent, le temps de se terminer. Dans Gaspé et Châteauguay, le jour de la votation sera fixé le 3 février, mais dans Hamilton il ne sera que le 12 février. Dans la province de Québec, les conservateurs placeront des candidats pour faire la lutte au gouvernement.

RESOLUTIONS

Cette session promet beaucoup de variété dans les discussions. Plusieurs députés ont enregistré au feuilleton de la Chambre des résolutions intéressantes: nationalisation du radio qui se trouve au Canada; augmentation des octrois aux provinces maritimes; établissement de chaires de paix internationale dans les universités canadiennes; imitation des octrois à l'enseignement technique; octrois fédéraux à l'hygiène provinciale; canalisation du Saint-Laurent, par traité passé entre les Etats-Unis et le Canada; suppression de l'assistance fournie aux immigrants, etc. Ce sont les Fermiers-Unis de l'Alberta qui demanderont de continuer aux provinces des octrois en faveur de l'enseignement technique.

Conférence de La Haye

La Haye. — La deuxième conférence de La Haye s'est ouverte la semaine dernière.

Treize nations y sont représentées. Les délégués allemands sont au nombre de 80 et les délégués anglais au nombre de 68.

M. Tardieu, président du conseil des ministres, de France, et M. Snowden, chancelier de l'Echiquier britannique, ont eu une entrevue.

Au cours de la deuxième conférence de La Haye seront prises les décisions laissées en suspens par la première conférence de l'été dernier. Les questions à régler sont encore nombreuses. Elles ont été préparées par sept comités siégeant dans différentes villes. Deux d'entre eux, à Berlin, ont étudié la réforme des lois allemandes, nécessitées par les nouveaux accords de réparations et la transformation du régime des chemins de fer allemands qui doivent servir de gage à la commercialisation de la dette. Un troisième comité réuni à Mayence s'est occupé d'élargir la compétence des commissions d'arbitrage franco-allemand et germano-belge créées à Locarno et qui auront désormais dans leur ressort la zone démilitarisée du Rhin.

LA BANQUE INTERNATIONALE

A Baden-Baden, un quatrième comité a rédigé en 72 articles les statuts de la future banque des règlements internationaux qui est la pierre angulaire du plan Young.

La contestation la plus délicate était la désignation de la ville où serait établie la banque. Dans une séance que n'on lira le Konstanter(?), le comité s'est prononcé en faveur de Bâle, en Suisse.

LES REPARATIONS

Enfin, à Paris, ont délibéré trois autres comités dits des réparations en nature, de la liquidation du passé et des réparations orientales. Ce dernier avait pour tâche de trouver en faveur de la Roumanie, de la Tchéco-Slovaquie et de la Yougo-Slavie des compensations équitables en échange des sacrifices qu'on a dû exiger de leur demander pour pouvoir augmenter le pourcentage des annuités britanniques. C'est du côté des anciens alliés de l'Allemagne qu'il les a recherchées, en vertu des réparations qu'ils doivent et dont ils ne se sont pas encore acquittés. Mais on s'est heurté ici à de sérieux obstacles, notamment de la part de la Hongrie qui se refuse à rien payer ou plus de 10 millions de couronnes qu'elle doit verser jusqu'en 1943 et qui réclame même reconventionnellement des indemnités pour les dommages de guerre qu'elle aurait subis et de la liquidation des biens de ses ressortissants.

TRIBUNE LIBRE

Sous cette rubrique, nous ne publions que les lettres qui nous paraissent présenter un certain intérêt et de l'auteur du correspondant. Nous laissons à nos correspondants la responsabilité de leurs écrits.

M. J.-T.-M. Anderson, premier ministre de la Saskatchewan fait preuve de mauvaise foi.

L'honorable Anderson, premier ministre de la Saskatchewan, se donne beaucoup de peine pour expliquer, partout où il se rencontre, il ne fait que son parti gagne tant de votes aux élections de son dernier. Le fait est que M. Anderson n'eut pas donner sous se comprometre la vraie cause de son récent succès. J'ai pratiqué le droit dans la Saskatchewan de 1919 jusqu'au mois de juin dernier et je suis très bien quel a été le plus puissant facteur dans la victoire de M. Anderson. Ce dernier, il y a quelques jours, déclarait à une assemblée à Ottawa que ce n'était pas lui, ni son parti, qui avait soulevé les questions de race et de religion dans la Saskatchewan. [illegible]

[illegible]

milliers de Canadiens français dans l'Ouest et hors de la Saskatchewan une grande province de Québec — un autre péril jaune, quoi! — les enfants des protestants étaient forcés d'assister aux cours donnés par des Sœurs, d'entendre la messe, etc., etc., et nombres d'autres histoires aussi fausses parmi la population protestante. Remarquons que le gouvernement Gardiner comptait ceux de Scott, Martin et Dunning, ne fut rien que trop correct les Canadiens français et ces derniers le supportaient en bloc.

Avant l'arrivée de M. Anderson sur la scène politique, la population protestante nous était sympathique. Etait-ce M. Anderson ou M. Gardiner qui avait intérêt à semer la division et la discorde? Lorsqu'il me avait soulevé la question de race et de religion, M. Anderson pouvait qu'il n'était pas de bonne foi en essayant comme il le fit aux dernières élections. Qu'il ait honte ou qu'il n'ose pas admettre ce qu'il fit, c'est son affaire; mais, s'il avait été diamement envers nous, il serait le premier à s'en vanter.

Comment se fait-il que de vieux conservateurs, entre autres M. l'avocat J.-A. McKinnon, candidat conservateur à Régina aux dernières élections fédérales, dénoncèrent publiquement les méthodes injustes de M. Anderson et déclarèrent dans la presse et publiquement qu'ils voteraient contre lui parce qu'il faisait une guerre de race et de religion. M. Anderson et ses ministres étaient d'ailleurs de faire preuve de leur largeur de vues en passant un ordre en conseil par lequel l'enseignement religieux se fera à l'avenir en anglais. Si l'on veut en savoir plus long sur les dispositions de M. Anderson, qu'on obtienne donc les rapports de ses discours et de ceux de M. Bryant, son orateur, durant l'élection partielle d'Arcollitner. Ce fut dans cette élection partielle que la politique Anderson-Bryant fut entreprise mise à jour.

Aux dernières élections provinciales de la Saskatchewan, rien ne fut prouvé contre le gouvernement Gardiner, aucun scandale si petit qu'il fut: au contraire il ressortait de toutes les discussions que le gouvernement Gardiner était honnête, actif et progressif. Pourquoi fut-il renversé? C'est parce que plusieurs protestants prirent les harangues de MM. Anderson et Bryant au sérieux et décidèrent qu'il n'était pas bon pour eux qu'un gouvernement de la Saskatchewan reçût ses dictées de l'archevêque de Régina.

H.-E. BRUNELLE, avocat,
Grandmère, Qué.

Un Apôtre . . .

(Suite de la première page.)

LE GEN. SMUTS A MONTREAL

Le général Smuts n'est pas un Valaisire prédicant de l'impérialisme britannique. Il prêche l'impérialisme, mais à condition que l'impérialisme soit un instrument de paix, à condition que l'Empire britannique soit une association qui reconnaisse et respecte les droits et les privilèges des minorités. Il ne veut pas d'un empire qui impose l'assimilation, qui exige la communauté de langue. Sa théorie, c'est que l'Empire britannique, fondé sur la diversité et à cause de cela, peut rendre d'immenses services au monde. La population de l'Empire représente actuellement un quart de l'humanité. Ces gens ne demandent qu'à vivre en paix et si les trois autres quarts du monde étaient du même sentiment, le monde pourrait connaître le bonheur.

Canadiens français et Boers sont devenus membres de l'Empire contre leur gré. Chose remarquable, c'est que les uns et les autres sont maintenant les plus ardents partisans de cet empire. Mais s'ils sont devenus de tels partisans, c'est que l'Empire doit garantir à chaque groupe les moyens de conserver son identité ethnique. L'Empire britannique, pour être accepté, ne doit pas se fonder sur l'uniformité mais sur la diversité. On peut être britannique en conservant sa langue, ses traditions, ses coutumes. On peut être britannique en étant noir, rouge, jaune ou blanc. Ce n'est pas la couleur de la peau, la langue que l'on parle qui importent, c'est le désir de maintenir dans le monde le règne de la paix. L'Empire britannique admet toutes les races, toutes les langues, mais veut la paix. Et à cause de cela, les Boers et les Canadiens sont fiers d'être membres de l'Empire, membres d'un Empire qui reconnaît l'égalité de statut, de droits, de liberté.

Avant une telle conception de l'Empire britannique — il va même jusqu'à le définir "le plus grand accomplissement politique de tous les temps" — le général Smuts est d'avis qu'il faut prendre les moyens de la conserver. Parmi ces moyens, il considère que l'un des plus efficaces, c'est le décision que l'on a prise à propos de l'égalité de statut. Chacune des parties de l'Empire se sent parfaitement libre. L'Empire est devenu un commonwealth coopératif, chacun de ses membres étant parfaitement libre tout en participant à l'ensemble.

Le général Smuts dit qu'il n'est pas un Anglais. Il appartient à une autre race. Il n'est pas un impérialiste, il a même passé un bon nombre d'années à se battre contre l'Empire britannique tant que celui-ci a représenté l'esprit de conquête et d'agression. Il se défend bien d'être un Jingo. Mais depuis quelques années, l'Empire semble être devenu autre chose qu'un instrument de conquête. C'est plutôt une organisation qui cherche la paix dans le monde, une organisation qui est prête à accepter toutes les races et tous les peuples sans forcer ni les unes ni les autres à abdiquer le moindre droit. Dans ces conditions, les minorités étant certaines d'être respectées, le général Smuts est fier d'être de l'Empire britannique.

Les Indes . . . .

(Suite de la page 1)

PRELIMINAIRES

L'an dernier, le congrès panindien a adopté une résolution préconisant une campagne de désobéissance civile si le statut de dominion n'était pas accordé à la fin de 1929.

Le gouvernement anglais a ensuite à entendre le rapport de la commission présidée par sir John Simon sur le projet de réforme statutaire et la mesure dans laquelle on pourrait accorder le gouvernement responsable.

LE TIMES

Le *Sunday London Times* dit que si le congrès panindien est vraiment représentatif de toute l'Inde, sa résolution demandant l'indépendance complète serait l'événement le plus grave et le plus important depuis la mutinerie de 1857, "mais comme question de fait, le congrès n'est rien de tel."

Le journal prétend que le groupe se compose de "quelques milliers d'Indiens non représentants dont les cerveaux ont été surchauffés par les idées de démocratie occidentale." Ceux-ci, dit le *Times*, ne représentent pas l'Inde. "Dont les neuf-dixièmes de la population est illettrée et ne s'occupe aucunement de politique... la demande de monde d'indépendance complète, est, il va sans dire, fantastique."

MANIFESTATIONS

Ahmedabad, Bombay, Inde. — A l'arrivée de sir Frederick Sykes, gouverneur de Bombay, ici, les ligues de l'indépendance de la jeunesse ont manifesté à l'extérieur de la gare, arborant un drapeau noir et criant: Frederick Sykes, retourne chez toi."

Sir Frederick a reçu plus tard des adresses de bienvenue de la municipalité, de la commission régionale et locale et de l'Association des propriétaires d'usines.



Forke et Crerar

Ottawa. — Le premier ministre Mackenzie King a annoncé, à la [illegible] que M. Thomas Crerar, ancien chef progressiste à la Chambre [illegible]

[illegible]

[illegible] ...tôt des *United Grain Growers*, de l'Ouest. Il fut élu à la Chambre des Communes pour la première fois, en 1917. La vie du cabinet ne lui est pas inconnue, dès après son entrée au parlement, en 1917, il accepta le portefeuille de l'Agriculture dans le cabinet d'union de sir Robert Borden, position qu'il occupa jusqu'en 1919, et résigna à cette époque. En 1921, M. Crerar fut de nouveau élu à la Chambre des Communes, où il dirigea, en qualité de chef, les forces progressistes au parlement, jusqu'en 1922, alors qu'il résigna et fut remplacé par M. Forke.

M. FORKE

M. Forke est arrivé d'Ecosse au Canada, en 1882. Fermier de l'Ouest, il fut élu à la Chambre des Communes, en 1921, et réélu en 1925 et 1926. Il succéda à M. Crerar en 1922 comme chef du parti progressiste à la Chambre des Communes. Il fut nommé ministre de l'Immigration, lors de la formation du cabinet King en 1926, poste qu'il occupa jusqu'aujourd'hui, alors qu'il vient d'entrer au Sénat.

Pas de conférence du chômage

Ottawa. — M. Heenan, ministre canadien du travail, déclare que le chômage périodique de deux ou trois mois, qui affecte certaines parties du Canada ne justifie pas la tenue d'une conférence nationale sur le chômage. Parce qu'un autre pays a convoqué une conférence de cette nature, ce n'est pas une raison pour l'imiter, d'autant plus que patrons et ouvriers canadiens ont pu jusqu'ici régler leurs problèmes d'une manière satisfaisante, a ajouté le ministre.

Un beau voyage en Terre-Sainte

Un groupe de Canadiens prendront part au cours de l'hiver prochain, au troisième voyage annuel qu'organisent les VOYAGES HONE aux pays d'Orient.

Il s'agit d'une croisière complète de la Méditerranée combinée avec la visite des Lieux-saints, en Palestine. Ce voyage qui se fera sous la direction de la maison Hone sera à peu près semblable à ceux des années passées.

Le départ se fera de New-York, le 12 février prochain, à bord du luxueux paquebot *France*, qui effectuera alors une croisière spéciale en Méditerranée.

L'itinéraire comprendra les endroits suivants: Ténériffe, îles Canaries, Casablanca et Rabat, au Maroc; Gibraltar, Barcelone, en Espagne; Alger, Naples, Athènes, Constantinople, Smyrne, Ile-de-Rhodes, Ile de Chypre, Alexandrette, Beyrouth; puis ce sera la Syrie et la Palestine que l'on parcourra en automobiles particulières, avec visite de Baalbeck, Damas, Capharnaüm, Tibériade, Cana, Nazareth, le mont Thabor, Naplouse, l'ancienne Sichem, en Samarie, Jérusalem, Bethléem, la Mer Morte, le Jourdain, la Vallée de Josaphat; l'Egypte, avec séjour au Caire et excursion aux Pyramides; enfin départ d'Alexandrie pour la Sicile et Marseille, puis un séjour à Paris.

Il y aura un complément de cette intéressante tournée un voyage facultatif permettant de visiter en plus de Rome, les principales villes d'Italie, de Suisse et de France. Le nombre des participants à ce voyage est limité et les personnes qui auraient l'intention d'y prendre part, sont priées d'adresser dans trop tarder leur adhésion aux organisateurs des *VOYAGES HONE*, 33, rue Saint-Jacques-ouest, à Montréal.



Le R. P. Grollier

Premier Apôtre du Mackenzie

Par le juge A. Prud'homme, M. S. R. C.
(Lu à la réunion de mai 1929)

(suite)

L'hiver de 1852-1853, qu'il passa au lac des Esclaves, fut très rigoureux. Grande fut la détresse parmi les enfants des bois. Un jeune homme mourut de faim tandis qu'un chasseur attaqué par un ours eut la mâchoire brisée et une jambe tellement broyée ou blessée, qu'il demeura infirme le reste de sa vie.

On me demandera peut-être quelle est l'origine du nom donné au lac des Esclaves. Il y a deux traditions à ce sujet. D'après la première, qui est généralement reçue, les Cris auraient attaqué les Montagnais et les auraient tellement défaits, pendant de nombreuses années, que ceux-ci ... Montagnais auraient subi le joug tyrannique de leurs ennemis et auraient été traités comme de vils esclaves.

D'après la seconde, une tribu des rives de l'Océan Pacifique aurait traversé les Montagnes Rocheuses et attaqué les Montagnais du petit lac des Esclaves. Après en avoir tué un grand nombre, ils emmenèrent avec eux un certain nombre de femmes montagnaises. Un parti de guerre s'organisa chez les Montagnais pour venger cet affront et délivrer leurs femmes de cette honteuse captivité. Un soir ce parti atteignit le camp de leurs ennemis qu'ils surprirent et exterminèrent à l'exception de quelques prisonniers qu'ils emmenèrent avec eux. Bien entendu, ils ramenèrent également leurs femmes, moins quelques-unes qui avaient succombé à ces mauvais traitements de leurs ravisseurs. Au retour de cette expédition, les vainqueurs s'arrêtèrent sur les bords du lac et les déposèrent comme esclaves au petit et au grand lac des Esclaves qui depuis, portèrent ce nom odieux.

Au mois d'août 1853, Mgr Taché visitait de nouveau le lac Athabaska. Désireux d'étendre le royaume de Dieu, il décida de fonder à l'extrémité orientale de ce lac, une nouvelle mission et de confier cette rude tâche au P. Grollier, afin de convertir les Mangeurs de Caribou qui habitaient ce territoire. Le P. Grollier accepta avec joie ce poste de confiance, mais épuisé de fatigue et de privations, il se hâta de rejoindre à Mgr Taché ... ses voies.

Dès le mois de septembre 1853, il se mit en route pour préparer les voies à un établissement chez les Mangeurs de Caribou. Ses premiers pas comme supérieur d'une mission faillirent lui coûter la vie. Il avait donné à sa mission le titre de "Notre-Dame-des-Sept-Douleurs". Le nom était bien approprié et il fut la première victime à le prouver. Forcé par la tempête à aborder au rivage, il y demeura cinq jours sans aucune nourriture. Quand on le trouva, il avait perdu connaissance et n'avait plus que le souffle. Il ne reprit connaissance qu'au bout de dix jours.

Après s'être rétabli, il put enfin atteindre le fond du lac. Il y trouva les sauvages réunis autour du fort attendant avec anxiété l'heure de la prière. Grande fut leur joie, lorsqu'ils le virent au milieu d'eux. Ils l'accueillirent comme l'envoyé de Dieu.

Le P. Grollier charmé de leurs bonnes dispositions, écrivait à Mgr de Mazenod la lettre suivante:

"Pour vous donner une idée générale de ces sauvages, je puis vous affirmer que tout désiraient aller au ciel et par conséquent ne voudraient mourir sans baptême. Cependant, ils se ressentent beaucoup du climat glacé qu'ils habitent. Sans jamais avoir lu le poète latin, disciple d'Epicure, ils pratiquent parfaitement le:

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

"Si l'on pouvait être chrétien, avoir plusieurs femmes, ou du moins, en changeant de femme à volonté, tous rechercheraient le baptême. Il ne leur en coûterait pas de réciter chaque jour un ou plusieurs chapelets, de chanter des cantiques du matin au soir et même de jeûner rigoureusement, mais le reste est plus difficile. Dès mon arrivée ici, j'ai dû excommunier l'un d'eux baptisé autrefois ailleurs, en danger de mort. Pauvre peuple! Par l'abjection même où il est tombé, ne doit-il pas exciter davantage notre compassion. Aussi je m'estime plus heureux d'avoir été envoyé vers ce qu'il y a de plus misérable, afin de mériter de porter le mieux qu'il me sera possible notre chère devise: "Evangelizare pauperibus misit me." (Les Oblats de M. I., par le P. Ortolan, vol. 2, p. 1887).

Le P. Grollier continua de 1854 à 1855 de se rendre de la mission de la Nativité à celle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, aux époques où les Mangeurs de Caribou étaient campés à ce dernier endroit.

Ces voyages longs et pénibles n'étaient pas sans dangers, ni perte de temps, ni fatigue. En 1855, il devait s'exposer en canot à de violentes tempêtes, de ... faim sur le rivage. En hiver, il avait à redouter les poudreries qui en faisant disparaître tout point de repère, l'enveloppait comme d'un blanc linceul. Perdu sur cette mer de glace, la mort planait sur sa tête. Dans ces terribles occurrences, il ne pouvait compter que sur le secours de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Plus d'une fois, errant ainsi à l'aventure, il ne put retrouver son chemin que par ainsi dire par miracle. De plus, le Père Grollier regrettait ses absences, prolongées, de sa mission au grand détriment de ses néophytes. Pour obvier à ces graves inconvénients, il se mit à la tâche pour ériger une chapelle et une résidence. Entre les heures consacrées au catéchisme, il abattait arbres, il sciait et les aplanissait. Par un labeur incroyable, il réussit à construire une résidence pour Dieu et une autre pour son ministère. Ce n'était pas tout. Il entreprit de préparer un jardin potager pour récolter quelques pommes de terre. Le sol était partout aride et la végétation languissante. Après bien des efforts, il put trouver çà et là dans la forêt, de la terre végétale, qu'il transporta dans des sacs près de sa mission. C'est ainsi que par le travail de ses propres mains et à la sueur de son front, il lui fut possible de se fixer permanemment au milieu de ses chers Mangeurs de Caribou. Heureusement que le lac Athabaska abondait en poissons, surtout le blanc, dont la chair savoureuse constituait la nourriture principale des missionnaires et des sauvages qui demeuraient sur ses rives.

De plus, de nombreux troupeaux de caribous errant dans les steppes qui s'étendent jusqu'au cercle polaire, fournissaient ... aux sauvages ... pendant l'été ... des troupeaux de ... jusqu'au bord de la ... les ... Churchill ... le sol de ... la ... mission ... fondé ...

L'influence bienfaisante de la nouvelle mission ne tarda pas à rayonner et à se faire sentir jusqu'au fort Churchill. En effet les sauvages baptisés par ce missionnaire, dans leurs excursions de chasse, rencontraient leurs congénères du fort Churchill et servaient de catéchistes auprès d'eux.

(à suivre)

Divers

Service anniversaire du curé Jutras

C'est mercredi, le 15 janvier, à 10 heures du matin, qu'aura lieu le service anniversaire de M. l'abbé Norbert Jutras, curé fondateur de Letellier, au Manitoba.

Comme le temps passe vite! Il y a déjà un an, à pareille date, que décédait celui qui fut l'âme de cette belle paroisse pendant plus de quarante-cinq ans.

On dit que les morts sont vite oubliés; mais tel n'est pas le cas pour ceux qui furent de la trempe du curé Jutras, l'apôtre de la culture mixte qui, par la plume et la parole, a contribué à faire prospérer sa paroisse et les centres français du Manitoba.

Donc, le 15 janvier, ce sera une magnifique occasion pour ceux qui ont connu le curé Jutras, d'assister au service, ou du moins, d'adresser une prière fervente à la mémoire de ce cher disparu.

Un qui se souvient.

Le Pape consacre le cardinal Verdier

Cité vaticane. — Le cardinal Verdier a été consacré archevêque de Paris, le 29 décembre 1929, par Sa Sainteté le pape Pie XI, dans la chapelle Sixtine. Ce fut la dernière et l'une des plus imposantes cérémonies de l'année 1929 dans l'Etat du Vatican.

Plusieurs Français ont assisté à cette cérémonie qui dura trois heures et demie. Le Saint-Père bénissait, par la traditionnelle imposition des mains. Après la communion, le cardinal, revêtu de ses ornements de Prince de l'Eglise, donna sa première bénédiction comme archevêque, et il alla prendre place sur un trône en face de celui occupé par le Pape. A la fin de la cérémonie, le Saint-Père donna sa bénédiction apostolique et il fut ensuite conduit dans ses appartements sur la *sedia gestatoria*.

John D. Rockefeller offre six millions pour doter la France d'un centre médical

Paris. — Le professeur Georges-Eugène-Henri Roger, doyen de la faculté de médecine, a annoncé que John D. Rockefeller fils avait offert $6,000,000 pour la construction d'une nouvelle Ecole de médecine en France. Cette offre était été faite à la condition que la France fournirait un montant égal.

Le professeur Roger dit que cette somme permettrait de construire le plus grand centre médical d'Europe et de recevoir 10,000 étudiants en médecine.

Apostolat de la prière

Intention générale bénie par le Saint-Père, pour le mois de janvier 1930: *L'unité religieuse.*

"Que tous soient un", telle fut la prière suprême du Christ avant de marcher à la mort; unis ensemble, comme lui, le Fils, est uni à son Père, unis de volonté et d'intelligence.

Et cependant, que voyons-nous? Les chrétiens sont divisés. Il y a des schismatiques, des hérétiques, toute une floraison d'églises séparées.

Il faut prier pour l'union, travailler pour l'union de tous les chrétiens. Non pas, comme le voudraient les protestants, en jetant le voile sur les divergences dogmatiques, en laissant la vérité religieuse, mais en priant pour que la lumière se fasse dans les esprits, en nous instruisant nous-mêmes de notre religion, pour instruire les autres quand l'occasion s'en présente.

Intention missionnaire: la même que l'intention générale.

Résolution pratique: "... prions pour que l'union des chrétiens rentre ... et à leur chef, devienne de jour en jour plus parfaite."

Pédagogie

L'Enseignement du catéchisme

par M. l'abbé Boudreau, D. Th.
(SUITE)

Encore faut-il pour cela que les enfants sachent parfaitement ce qui a été vu et qu'ils soient assez avancés ou assez habiles pour ne pas être dévorés par une suite de questions avec laquelle ils ne sont pas familiers. Cela n'arrivera pas d'ailleurs si on a toujours le soin d'expliquer les questions les unes aux autres et de "prendre" ainsi dans chacune des chapitres ou des points ... Cette méthode est longue ... fort grand ... l'attirer des enfants ... les plus ... des ... de ce ... du ... l'enseignement ...

Il faut ... "... et ..." ... le catéchisme ... fait appliquer ... exemples ... dictées.

Il convient ... pour ... faire passer les enfants de la théorie à la pratique?

"Supposant que nous avons exécuté notre programme dans le sens indiqué, dans la première partie de ce travail, nous nous appliquerons à le mettre tout entier en œuvre."

Le cœur, c'est ce qu'il y a de plus puissant et par conséquent de plus actif chez nos chers enfants. Passons donc, passez par notre cœur la doctrine que nous nous sommes assimilés, et de notre cœur déversons-la dans le cœur de nos élèves.

Double résultat: la leçon de catéchisme deviendra attrayante et par là aussi ce qu'elle contient; la vérité et la vertu; de même chez les enfants de cœur c'est la vérité... nous imprimerons ses actes de leurs jeunes cœurs le mouvement vers le bien.

N'ayons donc pas peur de nous échauffer, de nous émouvoir quand nous expliquons une leçon de catéchisme. Le cœur qui aime, qui dit son amour, qui le veut communiquer, est chaud. Le froid ne donne pas la chaleur. Que nos paroles soient donc chaudes de l'amour des vérités et vertus divines. Et cet amour déposera ses étincelles dans le cœur de nos chers petits. Et il trouvera les voies aussi que ces cœurs, complétant il dominera les images qui imprimeront la vérité et indiqueront le chemin de la vertu à ces cœurs.

Comment en arriver à cette chaleur communicative?

Puisque l'amour qu'il faut communiquer, au cœur des enfants est un amour divin, sa flamme ne doit être puisée qu'en Dieu et ses choses révélées ... il ... donc ... ou ... de ... l'âme de ... sa ... ne ... Le ... que ... l'âme ... ses élèves ... le catéchiste ... .

L'amour divin, qui n'est autre que la charité, n'existe que dans l'âme en état de grâce, lequel doit se tenir ... le ... fort. Pour l'âme ... du péché, pas de flamme ... pas d'enthousiasme. ... que ... l'ordre ... son ... de Dieu ... Christ à ... une ... la participation à son sacerdoce ... ?

Notre enseignement ne doit pas ... à la connaissance complète des vues et des vertus, il s'expose de l'économie divine dans l'œuvre de notre sanctification; il doit faire tout le cœur, aimer la vérité, désirer et prendre les moyens de se sanctifier. Les histoires de saints et surtout l'Evangile qui en font place, sur place de choix sont à fait proportionnés aux pauvres âmes d'enfants ... Toutefois, ... fait ... Cela ne suffit pas encore. Il faut faire prier les enfants. Prier, ce n'est pas nécessairement réciter des prières: c'est parler à Dieu. Habituons nos enfants à parler à Dieu, à lui parler dans la sincérité et l'abandon de son cœur, à lui parler dans le sens de la leçon apprise. Ce sera alors une prière improvisée et adaptée spécialement au but que se propose la leçon entière, et qui en forme le couronnement honoraire.

Enfin, puisque ce sont les fruits surnaturels que nous voulons, nous garons à cœur de ne jamais rien faire qui puisse en empêcher ou retarder la maturité dans l'âme des enfants. Soyons des exemples vivants. Joignons, tous les mains avec eux, ayons l'attitude du recueillement. Montrons ce que nous sommes ce que nous faisons par la prière, par la pratique des vertus. En un mot, soyons tels que nous puissions dire avec saint Paul: "Soyez mes imitateurs, comme je le suis du Christ." Et cela, parce que notre fonction de catéchiste est celle du Christ qui nous l'a confiée: "Je suis au milieu des enfants pour qu'ils aient la vie, pour qu'ils l'aient très abondante."

—(à suivre)—

Les Pères Oblats de Marie Immaculée

Le R. P. Guillaume Charlebois, O. M. I., *ancien de tout l'Ouest canadien ... dans un cercle plus restreint peut-être, pour son zèle religieux et son grand esprit de foi, a dû ... à l'occasion du ... expliquer ... la ... de ... Bienheureux ...*

Le Révérend Père, ... une copie de la circulaire ... du R. P. Villeneuve, il ... à tous les ... sous ...

L'Oiseau étant ... le ... ... de la ... ...

L. J. C. et M. I.

Noviciat de N.-Dame-des-Anges, Ville La Salle, P. Q., 15 décembre 1929.

Aux Révérends Pères et Frères de la province du Canada.

Mes révérends et bien chers Pères et Frères,

Le bon Dieu bénit visiblement notre chère province du Canada. Le nombre de nos novices a augmenté si rapidement qu'il dépasse les prévisions les plus optimistes. Que Dieu et notre Immaculée Mère en soient loués et remerciés.

Ce recrutement providentiel, tout consolant qu'il soit, n'en provoque pas moins une sérieuse crise de logement.

En agrandissant notre scolasticat d'Ottawa, il y a quatre ans, l'on croyait bien avoir pourvu à tous les besoins de l'avenir. Mais voilà que cette maison est déjà remplie à pleine capacité. Notre noviciat est aussi devenu trop petit.

Que faire? C'était là un embarras réel, pour ne pas dire un angoissant problème qui comportait de multiples aspects exigeant l'examen le plus attentif.

Aussi, depuis plus d'un an, le Conseil provincial a-t-il étudié et discuté à fond chacune des données de la question. Il a reçu les avis de ceux qui, par leur position ou leur expérience, semblaient les plus aptes à l'éclairer. Comptant moins sur la sagesse d'instinct, les membres du conseil provincial ont prié et fait prier. Ils ont eu recours à celui que l'Eglise appelle "Joseph prudentissime". Ils ont fait chanter une messe en son honneur et promis, en retour, afin d'obtenir par son intercession, lumières et ressources.

Dès le 2 avril dernier, le Conseil provincial détermina les grandes lignes d'un projet de solution du problème. En juillet, notre R. P. Provincial en confia le soin ... le conseil ... Les ... dernier, date ... à ... de la ... le ... du ... en ... de ... au ... 19 novembre.

Voici les décisions ainsi prises:

1o Un second scolasticat sera érigé sur les bords de la rivière Richelieu, à peu de distance de l'église paroissiale du même nom, dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, à trois milles et demi de notre juniorat de Chambly. Mgr F.-Z. Decelles, a déjà autorisé cette fondation. Ce nouveau scolasticat comportera deux années de philosophie et une année de théologie fondamentale. Il est entendu que le scolasticat d'Ottawa conservera, à perpétuité, son cours complet de philosophie et de théologie, et continuera d'être le principal scolasticat de la province. Considéré comme une extension du scolasticat d'Ottawa, celui de Richelieu aura le même programme, les mêmes examens, etc. Les scolastiques de Richelieu termineront leurs études théologiques à Ottawa.

2o Le noviciat des frères convers sera transféré au scolasticat de Richelieu.

3o Le juniorat sera maintenu au ... de Chambly, ... déjà quelques ...

De la sorte, notre noviciat de N.-Dame-des-Anges, n'étant ... plus ... scolastiques, ... moins ... et le travail de nos novices ... pourra ... de nos ... de ...

Mes chers Pères et Frères, priez beaucoup et faites des sacrifices pour obtenir l'heureuse issue de cette entreprise dont vous concevez facilement l'extrême importance. Nous la mettons sous la protection de Notre-Dame-du-Cap, en ... religieux, et vous, celle de saint Joseph pour ce qui concerne le temporel.

Il est une autre décision qui ... le départ du R. P. ... ...

(Suite à la page 8)

Petit Bottin du Monde Professionnel

"ON TROUVE SES BONS CONSEILS A LA BONNE ENSEIGNE" VERITE DE LA PALISSE

Une intention chère au coeur du Saint-Père

Notre Saint-Père le Pape, glorieusement régnant, comme d'ailleurs ses prédécesseurs sur le siège apostolique, se préoccupe beaucoup de l'union des églises dissidentes et des différentes dénominations chrétiennes en une même communion de l'Eglise Catholique Romaine. Une encyclique a déjà été publiée par Pie XI, expliquant les conditions sous lesquelles un rapprochement peut s'opérer entre les religions chrétiennes et l'Eglise Catholique. Sa Sainteté explique que cette union tant désirée ne peut s'opérer par aucun sacrifice de l'intégrité de la doctrine dont l'Eglise Catholique a reçu le dépôt de son divin fondateur. [illegible] l'Eglise est une mère et se montre toujours disposée à recevoir dans son sein ceux de ses fils qui se sont séparés d'elle. Elle n'a pas cessé un seul instant durant le cours des siècles de se préoccuper de ces idées que les schismes, les hérésies et la rébellion ont éloignés du troupeau confié à sa sollicitude. Les Papes n'ont rien négligé des moyens propres à opérer un rapprochement entre les différents groupes des dissidents.

Le Souverain Pontife vient de lancer une nouvelle preuve de sa sollicitude [illegible] en suggérant l'observance d'une octave de prières qui seront adressées au Seigneur à partir du 18 janvier, fête de la Chaire de Saint-Pierre à Rome jusqu'au 25 janvier, fête de la conversion de Saint Paul. [illegible] l'Apostolat de la prière l'union des églises [illegible] de l'octave à cette même intention: ut sint unum, "pour qu'ils soient un."

Plus de douze cents évêques ont déjà supplié le Saint-Père d'étendre à l'univers catholique cette pratique de la prière en faveur de nos frères séparés, durant le mois de janvier, chaque année.

Bien que le Saint-Père n'ait pas encore donné une réponse définitive à la requête de l'épiscopat, nous pouvons déjà augurer que cette dévotion sera approuvée, puisque Sa Sainteté a daigné consacrer par son action personnelle cet acte de charité fraternelle et félicite le Messager du Sacré Coeur qui s'efforce de répandre cette pratique.

Voilà pourquoi nous considérons qu'il est du devoir de tous de s'unir d'intention au Saint-Père et à toutes les âmes pieuses, durant cet octave consacrée à prier pour le retour à l'Eglise Catholique de tous ceux qui s'en sont éloignés, afin qu'il n'y ait plus qu'un troupeau et qu'un pasteur, selon le voeu formulé par Notre-Seigneur à la dernière cène.

Nous devons être d'autant plus encouragés à cette croisade de prières que le Souverain Pontife accorde une indulgence plénière à tous ceux des fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié le premier ou le dernier jour de l'octave, prieront à ses intentions.

Que dans ce diocèse, les curés ne manquent pas de donner connaissance aux fidèles des avantages spirituels que leur offre l'opportunité de prier à une intention si chère au coeur de Notre Saint-Père le Pape. Pour encourager cette dévotion, nous voulons bien permettre de donner le Salut et la Bénédiction du Saint-Sacrement dans toutes les églises paroissiales et les chapelles où se fait l'office divin.

† JOSEPH-H. PRUD'HOMME,
Evêque de Prince-Albert et Saskatoon.

Le chômage en Allemagne

Berlin, Allemagne. — Près de 2 millions de personnes, dont un million 400,000 sont à la charge publique, sont sans travail, en Allemagne, à la clôture de cette année. Ce chiffre représente une augmentation de 900,000 à comparer avec le commencement de l'année 1929.

Les raisons que l'on donne comme explication de cette augmentation du chômage, sont la concentration de l'industrie, la faillite de plusieurs entreprises industrielles et la difficulté qu'a la génération montante de trouver du travail.

Une amnistie générale en Italie

Rome. — Le roi Victor-Emmanuel a accordé une amnistie royale à l'occasion du mariage du prince héritier Humbert et de la princesse Marie-José de Belgique. Environ 400,000 personnes en bénéficieront et près de 8,000 prisonniers seront libérés.

Les prisonniers purgeant des sentences d'un an ou moins pour offenses civiles ou militaires seront graciés. Ceux qui ont été emprisonnés pour n'avoir pas payé d'amendes sont inclus dans l'amnistie.

Quatre-vingts personnes perdent la vie en Ecosse

Paisley, Ecosse. — Quatre-vingts personnes, en majorité des enfants, ont perdu la vie dans l'incendie d'un théâtre de vues animées.

On donnait une matinée populaire lorsque le feu s'est échappé de la cabine de l'opérateur et a envahi rapidement tout l'amphithéâtre.

Environ 150 enfants ont été transportés à l'hôpital souffrant de brûlures et de contusions générales au cours de la panique qui se produisit. A la vue des flammes, il se fit une poussée générale vers les sorties qui furent bloquées par les garçonnets et les fillettes qui s'écrasèrent les uns sur les autres, alors que dehors les pompiers et les parents étaient presque impuissants à les secourir. Il y avait un tel nuage de fumée que les sauveteurs durent se servir de masques; plusieurs des victimes furent asphyxiées.

Le Canadien National

Sir Henry Thornton et M. W.-D. Robb au microphone

"Nous vivons en un temps qui demande de la tranquillité, du bon sens et du courage", dit sir Henry Thornton, président du Chemin de fer national du Canada, au cours du discours annuel qu'il prononce au radio, durant le septième concert aux [illegible] du service du radio du Canadien National. Ce concert, à ce que les discours prononcés par sir Henry Thornton et M. W.-D. Robb, vice-président du réseau, furent radiodiffusés par divers postes [illegible] de Halifax à Vancouver.

Voici ce substantiel résumé du discours de sir Henry Thornton:

"Une autre année de progrès vient de se terminer pour le Canada et nous anticipons celle qui vient avec intérêt et confiance. Au point de vue national, le Canada a acquis, au cours des années écoulées, un [illegible] représenté par ses institutions financières, ses industries, ses compagnies de transport, ses ressources exploitées, mais par-dessus tout par les qualités de son peuple, des qualités qui valent la confiance et le respect du reste du monde.

"Nous, Canadiens, n'avons aucune ambition de nous agrandir territorialement. Notre seul désir est de promouvoir la paix universelle, si nécessaire au progrès social et commercial.

"L'année 1929 a vu se continuer le progrès du Canadien National. Son caractère rendu et ses résultats ont été [illegible]. Le service qu'il donne au public a été rendu plus rapide et plus confortable. En 1929 vingt millions ont été dépensés en matériel roulant. Quant au programme de construction il comprend l'érection d'un nouvel hôtel à [illegible], l'agrandissement du château Laurier, à Ottawa, le début des travaux du nouvel hôtel de Vancouver, la construction de nouveaux ateliers, à la Pointe-Saint-Charles, des améliorations aux gares à Montréal, de Montréal, la réfection de [illegible] milles de voies et embranchements, la pose de 300 milles de rail additionnel, le remplacement de rail sur 850 milles de voies et nombre d'autres travaux importants. Le Canadien National est aussi l'un de ceux au Canada qui [illegible] le plus. [illegible] chaque année.

"Toutes les grandes entreprises, dit ensuite sir Henry, ont un principe qui les guide. Celui du Canadien National est d'agir de façon à promouvoir les intérêts du pays, tout en maintenant son caractère commercial. Plus loin, il ajoute: "J'ai souvent insisté sur l'importance de la courtoisie et de la prévenance, même au simple point de vue des intérêts du réseau. Au cours de ce régime, je demande donc à nos employés de multiplier leurs efforts dans ce sens au cours de l'année qui vient."

"Au cours de l'année qui se termine nous avons, comme d'autres réseaux, souffert d'une réduction de recettes brutes. Ceci est dû à des circonstances incontrôlables et qui vous sont familières, mais d'autre part, nous devons l'attribuer d'ailleurs en 1929 et tâcher de compenser ces diminutions."

Après avoir fait allusion à la dernière année financière et déploré qu'elle ait affecté plusieurs industries, sir Henry dit que, toutefois, la position économique du pays n'a pas été changée. Quant au Canadien National, c'est son intention de poursuivre sa marche en avant avec confiance. "Nous croyons, dit-il, que le pays continuera sa marche ascendante vers la richesse et le progrès. C'est notre intention de donner à nos employés les mêmes chances de bien vivre que par le passé, car, tout en reconnaissant que le bon sens exige de la prudence, nous ne voyons aucun avantage à adopter des méthodes qui pourraient, jusqu'à leurs conclusions extrêmes, créer une véritable dépression dans le pays. Les temps ne sont pas à la panique, mais ils demandent de la tranquillité, du bon sens et du courage."

Sir Henry remercie ensuite, en son nom et au nom des directeurs du réseau, les employés du réseau "pour le rôle et le loyauté avec lesquels ils se sont acquittés de leur tâche quotidienne." Il leur offre ensuite, ainsi qu'au public canadien tout entier, ses meilleurs voeux pour 1930.

Après sir Henry, M. W.-D. Robb, vice-président du Chemin de fer national du Canada, en charge de la colonisation, de la radio, des télégraphes, etc., parla en français. Voici le texte de son discours:

"Ne vous semble-t-il pas que les Parques, ces soeurs filandières, mettent chaque année plus d'empressement à tisser la trame de nos jours? A peine avons-nous fait quelques pas, pensé quelques pensées, que nous voici arrivés au terme de notre carrière. Qu'importe le nombre de jours, si nous sont inscrits dans le livre de vie; les hommes, les générations passent, seules leurs oeuvres demeurent à jamais.

"Nous voilà donc encore une fois de plus, mis en contact, par le puissant système radio-téléphonique du Chemin de fer Canadien National, dont les ramifications couvrent comme une hydre le Canada tout entier.

"C'est pour la septième fois, qu'à pareille date, notre distingué président, sir Henry Thornton, me fait l'honneur de vous présenter ses voeux et ceux de la compagnie.

"Le bienveillant accueil que vous m'avez fait dans le passé, est pour moi un puissant stimulant à m'adresser à vous, Canadiens français, dans votre langue maternelle. Il est juste, en effet, de vous dire combien nous sommes fiers de compter avec vous, qu'une seule et même famille, participant aux mêmes avantages, assumant les mêmes responsabilités, travaillant de concert à faire de notre Dominion le pays le plus prospère et le mieux policé.

"Je m'adresse à vous, Canadiens français, quelque soit le point géographique ou le rang que vous occupez dans l'échelle sociale, votre même dans la Nouvelle-Angleterre. A tous les coeurs et souhaits de prospérité et de bonheur les plus nombreux et sincères. Réjouissez-vous tous, dans ces jours d'allégresse où le coeur humain aspire à une paix universelle et déjà s'en souvient, pas pour la récompense que la providence va se ressentir le grande part que nous avons prise à la conquête de cette paix si ardemment désirée des peuples civilisés.

"Servites si vous le voulez l'histoire des nations; réunissez un peuple différent de langue et de tempérament, comptant dans ses annales plusieurs décades de paix et de bonne entente. On le trouverait, vous seriez cités tous, qui hier encore comptions à peine parmi les grandes nations?

"Selon la coutume établie à l'origine, ce que vous désirez radiotéléphoniques, c'il ne faut rien prêter des progrès de notre grand réseau. Tout d'abord je remercie bien sincèrement, bons amis employés de langue française, en unissant mes voeux à ceux de président et des directeurs du Chemin de fer Canadien National.

"C'est grâce à vos dévoués services et à la bonne harmonie qui règne parmi vous et vos compagnons de langue anglaise, chers Canadiens français, que nous pouvons mettre sous les yeux des peuples avides de progrès, la marche toujours ascendante de notre splendide réseau. Que tous en général et chacun en particulier reçoivent en retour longue vie et parfaite santé.

"Il me fait plaisir de pouvoir vous dire que le réseau du Chemin de fer Canadien National a pu compter une autre année de progrès, en dépit de la mauvaise récolte qui, nécessairement, influe beaucoup sur les bénéfices que nous donnent les compagnies de transportation.

"Je pense que nous allons pouvoir donner un compte-rendu qui montrera au public canadien que nous nous maintenons dans la voie du progrès, même financièrement parlant, et que cette grande entreprise publique n'est pas au-dessous des forces de ceux qui en sont les directeurs et les gardiens fidèles.

"Ce progrès que nous accusons n'est pas seulement dû à l'activité de cette grande armée, composée d'employés et d'officiers, mais surtout au généreux patronage du public, dont nos amis les Canadiens français comptent pour une large part.

"Il est une autre phase de progrès, enregistrée par le Chemin de fer Canadien National et que nous, directeurs de ce réseau, sommes fiers et qui a beaucoup attiré l'attention du public: je veux mentionner les expériences faites par nos ingénieurs.

"Nos ingénieurs, après des calculs aussi précis que possible, sont parvenus à nous donner des moyens de transport plus parfaits et économiques, tout en ajoutant au confort et au luxe. Permettez-moi, mesdames et messieurs, de vous faire part de deux rêves qui se sont réalisés, cette année. Premièrement la radio-téléphonie qui, par le perfectionnement que nous y avons fait, permet de communiquer avec un rapide à plusieurs milles de distance. En cela nous sommes les pionniers. Espérons que l'année prochaine, quelques-uns de nos trains seront pourvus d'un radio-téléphone.

"Une deuxième innovation a été la création d'immenses locomotives chauffées à l'huile qui, non seulement transportent avec facilité nos pesants wagons de marchandises, mais en plus épargnent une quantité très appréciable de charbon [illegible]

(Suite à la page 5)

Les Pères Oblats...

(Suite de la page 3)

[illegible] particulière. Tous les oblats de la province sont donc instamment invités à favoriser son oeuvre par la propagande, la collaboration, l'information, les suggestions, etc.

En me recommandant à vos prières, mes chers Pères et Frères, je vous offre l'assurance de mon fraternel dévouement en N.-S. et M. I.

G. CHARLEBOIS, O.M.I.,
Vice-provincial.

Nouvelles

Léon Daudet gracié

Paris. — Le président Doumergue a signé l'ordre pardon de Léon Daudet, qui vit en Belgique depuis [illegible] de son évasion de la prison de Paris.

Le décret accorde aussi l'amnistie à [illegible] plusieurs [illegible].

La monnaie canadienne frappée en 1929

Ottawa. — Le modeste sou est toujours la plus populaire monnaie du Canada. La Monnaie a frappé 12,170,000 cents en 1929, selon une déclaration du ministre des Finances. La frappe des autres monnaies fut comme suit: 5,510,000 5-cents, 2,250,000 10-cents, 2,840,000 25-cents et 240,000 50-cents.

La Monnaie a reçu en 1929 pour $9,401,819.62 d'or et d'argent. Elle a livré au ministère pour $8,820,188.00; elle a vendu pour $800,275.17 d'or en barres.

L'émigration en Nouvelle-Zélande

Wellington, Nouvelle-Zélande. — [illegible] Ward a annoncé aujourd'hui qu'il tiendra en vigueur [illegible] restrictions qu'il a imposées à l'immigration l'année dernière pour enrayer la crise du chômage en Nouvelle-Zélande.

$40,000,000 pour la frontière du Rhin

Paris. — Le Parlement français a voté $40,000,000 pour fortifier la frontière du Rhin, des Alsaces-Lorraine, durant 1930.

M. Anderson répond

Dans les journaux d'avant-hier, nous trouvons cette dépêche émanant de la *Canadian Press*: En réponse à M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, qui a critiqué la décision du gouvernement de la Saskatchewan, à savoir que l'anglais seul serait employé pour l'enseignement de la religion dans les écoles de la province, M. J.-T.-M. Anderson a déclaré hier qu'aucun arrêté ministériel, ni aucune législation nouvelle n'ont été adoptés par le nouveau gouvernement, mais que ce dernier n'a fait qu'interpréter et appliquer une loi qui existe dans les statuts et qui a été adoptée par le gouvernement libéral. "Tout ce que nous avons fait, a déclaré M. Anderson, a été de donner une interprétation légale à cette loi du régime libéral. Il est venu à notre connaissance que plusieurs langues étaient employées pour l'enseignement de la religion dans les écoles, et on a prié le gouvernement de rendre une décision sur la question. Comme ministre de l'éducation, dit M. Anderson, j'ai fait la seule chose que j'avais à faire: j'ai référé la question au département du procureur général et demandé son interprétation de la loi. Il a répondu a été que seul l'anglais devait être employé dans les écoles en matière d'instruction religieuse."

(Nous nous hâtons de spécifier que la traduction ci-dessus est empruntée au *Devoir*: nous suivons un peu *Le Devoir* comme dans le cas de M. Houde, mais, en cas d'erreur ou d'inexactitude, les saints journaux nous réclameraient à nous-mêmes [illegible], ni réclusion.)

En droit, M. Anderson ne ménage pas d'égards. Il y avait, dans les statuts de la Saskatchewan, une loi d'éducation. Nous n'avons jamais entendu dire que M. Gardiner, M. Dunning et leurs prédécesseurs l'aient ignorée. Par contre nous avons toujours oui dire que cette loi portait des clauses privilégiées pour les étrangers et nous savons même qu'il y eut toujours tendance chez les inspecteurs anglo-saxons à inclure les Canadiens français parmi les étrangers. Sous le régime libéral, on a eu parfois tendance à "interpréter" de manière sectaire un texte libéral, et nos compatriotes doivent *sortes à leur clergé, en particulier à la vigilance du regretté Mgr Mathieu, à celle de Mgr Prud'homme, de n'avoir pas été traités plus souvent en étrangers dans leur propre pays. Comment se fait-il que les deux nouveaux ministres de l'instruction publique en Saskatchewan, MM. Anderson et Bryant, découvrent soudainement que la loi a besoin d'une interprétation LEGALE?* Est-ce que M. Gardiner, M. Dunning et les autres appliquaient une loi sans savoir ce qu'elle signifiait ou en ignorant le sens et la portée de ses clauses? Est-ce que, par hasard, la phraséologie de la loi de l'instruction publique est si obscure, si ambiguë qu'on peut lui donner à volonté n'importe quelle signification? Ou bien serait-ce que, en violentant les textes et le sens des mots, on a réussi, dans les officines orangistes, supplémentées par le K. K. K., à faire dire à la loi le contraire de ce qu'on y a vu jusqu'ici? N'y aurait-il de légal que le jugement des sectes antécatholiques et antifrançaises? de légal que l'interprétation portant l'estampille des loges? A la vérité, comment peut-on croire en l'autorité de la loi, en la vertu de la loi, si l'on peut à volonté lui donner des interprétations, tout opposées?

Au fond, ce qui se passe à Régina est un mal pour un bien: plus MM. Anderson et Bryant commettront d'abus, plus vite le peuple s'éclairera sur eux et s'en débarrassera. Tout de même, pour un gouvernement qui a tout juste la majorité à la Législature, il ne sied pas de [illegible]. *Quant à la réponse de M. Anderson, elle ne constitue pas même un semblant de justification.* — Le Soleil.

L'enseignement de la composition

par une religieuse de Prud'homme.

Vous connaissez l'histoire des deux cousins germains à qui le grand-père avait demandé d'être ses petits secrétaires pendant les vacances. Les enfants sortaient de deux écoles différentes. Paul, très fier de ses succès en grammaire, analyse, orthographe, écriture, avait accepté avec empressement en disant: "Avec plaisir, grand-papa. Vous n'avez qu'à dicter, je suis prêt." Oh! mais, "vous rédigerez vous-mêmes, mes petits amis, et celui qui écrira le mieux recevra la plus montre que voici." Jean regarde l'objet et se dit en lui-même: "Voilà une montre que je n'aurai sûrement pas." Dès la première épreuve, petit Jean se révéla supérieur à Paul. Celui-ci présenta une page admirablement écrite, mais les phrases étaient si mal bâties qu'on n'y comprenait rien. La lettre de Jean, au contraire, écrite en lettres bien lisibles, était courte, simple, claire. Inutile de dire que le cadeau Jean partit avec la jolie montre. Paul, moins fier de lui, dit à Jean: "On apprend donc à écrire des lettres à ton école? — Oui, et même des narrations. — Ah! c'est difficile, hein? — Mais non, mon cher, c'est même amusant, si on y met de la bonne volonté."

Difficile! c'est bien là le mot si souvent répété. De l'aveu de tous les professeurs, la composition littéraire est la matière du programme la plus difficile à enseigner, et, conséquence naturelle, le devoir de classe le moins goûté des élèves. Faut-il dire avec petit Jean: "Non, ce n'est pas difficile, c'est même amusant, si on y apporte de la bonne volonté"? Je ne sais, car l'expérience prouve que c'est une tâche ingrate d'apprendre aux enfants à juger sainement, puis à prononcer leurs pensées personnelles et leurs sentiments dans un langage simple, correct, clair et vivant. Tel est pourtant le but que doit atteindre l'enseignement de la composition à l'école.

Cependant la difficulté la plus grosse n'est le dégoût que ressentent l'enfant éprouve pour ce genre de travail, nous serions arrivés du premier élément du succès, si nous réussissions à inspirer aux écoliers un goût très vif pour cette matière. Ce qui se fait avec plaisir se fait ordinairement bien et sans peine. Que le professeur se rappelant que les élèves restent longtemps sous leur première impression, mette tous ses soins à bien choisir, à bien préparer et à bien présenter le devoir de composition.

Bien choisir. — Pourquoi nos petits écoliers se butent-ils lorsqu'on leur parle de rédaction? Ecoutons-les eux-mêmes nous répondre, déconcertés: "Je ne sais quoi dire." En effet, l'enfant a peu d'idées, encore moins de mots pour rendre sa pensée; son bagage de connaissances est bien léger. Il faut donc nécessairement venir en aide à sa bonne volonté, prendre des sujets dans le cercle de ses connaissances. On lui demande d'exprimer ce qu'il a vu, ce qu'il a senti, ce qu'il a compris, ou de décrire des scènes dont il aura été le témoin ou l'acteur. Si le sujet convient aux élèves, s'il est vraiment actuel et à leur portée, les idées afflueront nombreuses, originales et justes. Si, au contraire, il sort un tant soit peu du domaine de leurs occupations, de leurs jeux, c'est les réduire à coup sûr à l'ennui, au découragement. Ils ne se livreront plus qu'avec une extrême répugnance au travail de la composition, et il arrivera que le maître, que découragera la nullité des résultats, consacrera le moins de temps possible à cette importante étude.

Bien préparer. — Avant de construire, il est indispensable de se procurer des matériaux. De même, "avant donc que d'écrire, apprenons à penser." Avez-vous remarqué combien facilement l'enfant répond à une question? N'avez-vous pas été maintes fois étonné de la clarté, de la logique même d'une réponse? Stimuler cette qualité naturelle, c'est préparer le devoir de la rédaction d'une façon agréable et utile. Les élèves ne sauraient découvrir eux-mêmes que peu d'idées. Par des questions bien ordonnées, l'activité personnelle de l'enfant est mise en jeu, la réflexion est provoquée, l'occasion de s'exprimer librement lui est procurée. Le maître rectifie au passage une idée fausse, une expression incorrecte; habitue lentement l'enfant à penser et à sentir juste. Lorsque les élèves auront passé en revue les divers points à développer, alors le sommaire plus ou moins détaillé sera écrit au tableau noir, et c'est avec ce canevas sous les yeux que les enfants rédigeront le devoir.

Bien présenter. — Une bonne ancienne religieuse de une congrégation me disait souvent: "Ma fille, mettez à votre tâche et elle vous sourira." En présentant le sujet à traiter d'une façon agréable, avec un sourire, en y montrant beaucoup d'intérêt, l'enfant l'acceptera volontiers, probablement avec plaisir. Par l'attitude du professeur, il sentira que son petit travail sera apprécié et il s'y donnera de tout cœur.

Avec cela, il conviendrait de multiplier les compositions françaises. Dans combien de classes se contente-t-on d'une rédaction une fois le temps. On donne comme excuse d'une part que les enfants éprouvent trop de difficultés, d'autre part que la correction réclame trop de temps. Cesse-t-on pour les mêmes raisons les exercices d'arithmétique? Non, n'est-ce pas? Logiquement, on se dit: "Mes élèves ne comprennent rien dans ce genre de problème, je leur en donnerai jusqu'à ce qu'ils saisissent bien la manière de les résoudre." Aussitôt on cherche, on prépare des séries de divisions, de fractions, de pourcentage. Les enfants, sous la poussée vigoureuse du maître, seront bientôt vainqueurs de cette lutte acharnée contre les difficultés. En composition, le même moyen s'emploierait efficacement. Outre la composition hebdomadaire, on pourrait avoir une fois, en deux mois, par exemple, ce qu'on appelle une campagne de composition. Pendant des jours de suite, on donne un sujet très court à développer, en attribuant peu de temps pour le faire. La campagne finie, on donne les résultats avec quelques éloges pour les premiers et quelques encouragements pour les derniers. Pour la correction il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur les copies. D'abord elles seront très mauvaises, puis un peu mieux, puis bien, puis enfin il n'y manquera rien... ou presque rien. C'est le bon Lafontaine qui nous dit cela. Dès que quelques copies seront à peu près bonnes, on leur accordera l'honneur de la lecture publique. Les enfants ambitionneront bientôt d'avoir au moins une fois cet honneur pendant la campagne et feront de réels efforts dans ce but.

Si l'on prétexte le peu de temps dont on dispose pour la correction individuelle, je répondrai avec des maîtres compétents qu'il vaut mieux y apporter moins de temps et présenter un compte-rendu collectif. La critique judicieuse marquée au coin de la bienveillance initiera l'élève aux secrets de l'art d'écrire. L'enfant qui est justement fier des efforts qu'il a faits, du succès qu'il espère, deviendra un fervent de la composition si, à cette séance de critique, il est félicité pour tout ce qu'il y a de réel dans son petit travail. Cet encouragement sera pour lui un plus puissant moyen d'émulation qu'une correction trop sévère.

Brunot et Bony, dans la préface de leur grammaire, donnent d'excellents conseils pour la correction collective des devoirs de rédaction. *L'Ecole canadienne*, dans son numéro de novembre 1928, a publié un travail pratique de la Rév. Sœur M.-Eline, Sœur de Sainte-Anne. Sa méthode, toute conversationnelle, réclamant la coopération des élèves, conviendrait aux grades supérieurs.

Chez les petits élèves, le travail de la composition et de la correction n'est ni bien long, ni bien absorbant. La lecture et la composition se donnent la main par la méthode interrogative. Les enfants, habitués à répondre aux questions très simples posées au passage d'un mot, n'auront pas grands efforts à faire lorsqu'au 3e et 4e grade, ils auront à écrire ou à raconter oralement quelques courtes narrations.

La composition orale faite le plus souvent possible en 3e, 4e, 5e, et 6e grade, même dans les grades inférieurs, offre plus d'un avantage. Outre qu'elle intéresse vivement toute une classe, elle favorise la recherche des idées particulières et la correction du langage, supprime la préoccupation de bien orthographier, dispense surtout des longues heures de correction. L'Histoire sainte abonde en faits intéressants et faciles, les enfants ne s'en lassent pas. Ouvrons aussi notre histoire, à "cet écrin de perles ignorées", faisons raconter les actes d'héroïsme, les vies de nos ancêtres toutes consacrées à la foi chrétienne au bien et à l'honneur. L'enfant naturellement fier, aimera cette leçon de composition qui le grandit. Il l'aimera et acceptera plus tard avec empressement la rédaction écrite.

(A suivre.)

Vieux Employés de Chemin de Fer

Les neuf hommes que montre cette photographie représentent un total de 391 années de service dans l'atelier de la Pointe Saint-Charles du Canadien National affecté aux locomotives. Ceci donne une moyenne de 43 années de service par homme, mais en réalité le plus âgé de ces employés a 60 années de service à son crédit et le plus jeune en a 37. Le groupe a été photographié à la porte des vieux ateliers de la Pointe Saint-Charles qui datent de 1867 et qui ont été fermés dernièrement pour faire place à un édifice moderne de proportions assez vastes pour y loger les énormes locomotives que le Canadien National a été le premier à mettre en service au Canada.

De gauche à droite, les employés sont: J. Twiss, 43 ans de service, A. Lambert, 44 ans, Sandy Welsh, 42 ans, Thomas A. Burns, 36 ans, J. C. Marchand, 37 ans, D. A. Ritchie, 39 ans et Frank O'Reilly, 45 ans. A gauche, debout, devant une roue de locomotive est W. H. Sargeant, inspecteur de locomotives depuis 60 ans et encore au travail. Dans la porte, à droite, est W. H. Sargent, contremaître de l'atelier de construction qui compte 44 ans de service.

Frank O'Reilly, à l'extrême droite de la photographie, appartient à une famille qui a fourni en tout 180 années de service au chemin de fer. Plusieurs employés du Canadien National sont les fils ou les petits-fils d'employés qui ont passé leur vie au service de la même compagnie.

Le chien qui avait failli parler

Je crois bien me rappeler que, jadis, je vous ai conté l'aventure de ce caniche qui, un jour, avait répondu à sa maîtresse "qu'elle finissait par l'assommer avec sa manie de lui faire faire le beau à tout bout de champ, pour amuser la galerie."

Ce n'était d'ailleurs — vous vous en doutez peut-être — qu'un tour abominable joué à une pauvre vieille femme crédule par un ventriloque qui était un incorrigible farceur.

Car les chiens n'ont jamais parlé. Cela est une indéniable vérité. Ceux auquels, dans les cirques, on a la prétention de faire dire papa et maman n'ont jamais proféré que des sons inintelligibles qu'on n'attribuerait pas même à un nouveau-né.

Pourquoi n'est-on jamais arrivé à faire parler les chiens? C'est le secret de Dieu. Il est impénétrable. Mais, pour avoir refusé la parole aux chiens, le Seigneur avait sans doute ses raisons et l'histoire que je vais vous raconter vous prouvera, sans nul doute, qu'elles étaient excellentes.

La voici.

Vous ne connaissez pas Toby? Voyons, le chien de mes amis Ragondin! Non? Vous avez tort. Toby est un chien d'élite. Quelque chose comme un *superchien*, ainsi que disent aujourd'hui les communiqués des music-halls et des cinémas.

C'est un fox tout blanc avec sur la joue gauche une tache noire et fauve qui lui donne un petit air rigolo et amusant.

Il est joli. Il est intelligent. Il est propre. Il a toutes les qualités, tous les talents. De combien d'humains pourrait-on en dire autant? Mais j'aime les chiens au point d'être injuste pour les hommes, c'est entendu.

Toby sait faire le beau, le mort, attendre pour manger le sucre qu'on lui a mis sur le nez qu'on ait compté jusqu'à dix, ne rien prendre de la main gauche et chercher les pantoufles, la pipe et le journal de son maître.

Ah! son maître!... Toby lui a voué une adoration éperdue; c'est pour lui la divinité des divinités!

Gravement assis sur son séant, immobile jusqu'à la queue coupée, qui bat à la façon d'un balancier de pendule, il l'enveloppe d'un regard plein de tendresse, attendant un ordre ou une caresse.

Et quand, chaque soir, à l'heure du dîner, mon ami Ragondin rentre chez lui, il l'entend venir de loin, il le devine, il le sent.

Il s'élance au-devant de lui, joyeux, déchaîné, fou de joie, délirant de bonheur:

— Comment allez-vous, patron? semble-t-il lui dire... ça s'est bien passé, la journée?... vous avez rencontré des amis?... vous avez fait votre petite manille?...

Mais, je vous l'ai fait remarquer, les chiens ne parlent pas!

...Et ce soir-là, cependant, Toby avait bien envie de parler!

Quand son maître est rentré, Mme Ragondin était assise sous la lampe, travaillant à une broderie. Mme Ragondin a la manie des petits ouvrages de dame. Il en traîne dans tous les coins et de tous les formats.

Elle a l'air sombre. Son front est barré d'un pli de mauvaise humeur. Elle affecte le plus dédaigneux mutisme.

— Bonjour, ma chérie, dit Ragondin conciliant. Qu'est-ce que tu as fait tantôt? Tu as eu des visites?

Sèchement elle répond:

— Non!

Elle ment. Toby sait bien qu'elle ment. Et cela révolte son âme d'honnête chien. Il n'a jamais menti, lui.

Ainsi, tenez, le jour où, près du porte-parapluies dans l'antichambre, il y avait une petite mare...

Mais cette histoire déjà lointaine nous entraînerait trop loin.

— Non! a répondu Mme Ragondin.

Et ce n'est pas vrai. Elle a eu une visite. Sa mère. La vénérable Mme Gaorgnichon, elle-même.

Et Toby, couché en boule dans son panier a entendu la conversation des deux femmes. Il avait l'air de dormir profondément. Frime! Il écoutait de ses deux oreilles dont, comme vous le savez, l'une est blanche et l'autre noire.

Et, il a pris quelque chose, son maître, dans la bouche de Mme Gaorgnichon! Ce qu'elle a pu en dire sur son gendre! Un individu laid, bête et débauché! Allait-il finir de faire souffrir la pauvre colombe bleue à sa mère? Car elle souffrait! Non? Si, seulement elle le cachait. Ah! si c'était elle qui avait un pareil mari, elle ne serait pas longue à l'abandonner à ses vices pour retourner au domicile maternel!

Et patati... et patata... cela avait duré trois heures d'horloge, tandis que Toby songeait:

— Cette chipie veut absolument mettre de la zizanie dans ce ménage qui, sans elle, n'irait pas trop mal. Voilà encore un petit drame conjugal qui se prépare pour ce soir: explications orageuses, questions inutiles, accusations injustes, et pourquoi, dieu des chiens, pourquoi?... parce que mon maître ne voit pas ce qui se passe chez lui en son absence et que, pour avoir la paix, il devrait avant tout flanquer cette vipère une fois pour toutes à la porte!...

Et, cependant, le bon Toby, l'honnête Toby se tait.

Il ne veut pas accuser sa maîtresse d'avoir menti, risquer d'envenimer un peu plus la situation, en dénonçant les infâmes manœuvres de Mme Gaorgnichon.

N'est-il pas préférable de laisser le ménage se raccommoder après la dispute, comme cela arrive toujours?

Son maître ne saura rien et la paix reviendra vite au foyer.

Et voilà pourquoi Toby n'a pas parlé.

Voilà pourquoi, d'ailleurs, les chiens ne parlent jamais. Ils savent trop de choses, et, dame, s'ils les disaient...

Guy de TERAMOND.

Sir Henry...

(Suite de la page 4)

tion. Nous espérons mettre en activité ce nouveau type de locomotive.

"Le téléphone a été perfectionné, je le constate et à mon grand plaisir, par l'une des administrations que je contrôle, à savoir l'administration télégraphique.

"Une autre administration que je dirige est la radio-téléphonie. Là encore de grands progrès ont été faits et un intérêt marqué a été la création de concerts exclusivement en français, qui permettent à nos amis francophiles de se délecter, dans n'importe quelle zone du Canada. Nos émissions radio-téléphoniques forment un champ naturel et apportent la gaieté et les nouvelles au foyer. Sans elles, la veillée serait longue et monotone.

"Permettez-moi, en plus, de vous dire quelques mots de l'administration de l'Agriculture et de la colonisation de notre compagnie. Je suis tout heureux de pouvoir dire à mes amis les Canadiens français que notre bureau de colonisation a mis toutes ses ressources à rapatrier les Canadiens français établis aux Etats-Unis. Pour eux, nous avons créé des foyers dans des paroisses nouvelles, soit dans le Québec, soit dans l'Ouest. Certains que nous ne pouvions faire une meilleure œuvre, nous avons, tout pour le confort de ces braves gens, afin qu'ils n'aient pas à regretter les oignons d'Egypte.

"Votre partenaire du travail fait par notre administration de l'Agriculture, si en rapport constant avec nos cultivateurs canadiens-français. Notre ambition, en formant des clubs d'élevage pour le bétail était d'entretenir dans le cœur des jeunes Canadiens et Canadiennes cet amour sacré qu'avaient leurs ancêtres pour le sol natal. Nous avons cette année récolté les premiers fruits de nos labeurs. Il nous a suffi de voir ces centaines d'animaux exposés au concours qui a eu lieu à Sherbrooke. Quelle fête pour nos jeunes éleveurs! C'est à qui rivaliserait pour avoir un prix. Donner des prix aux uns, encourager les autres, tels furent les heures à jamais mémorables que je passai à Sherbrooke.

"A Montréal, pour la première fois, nous avons eu, dans nos cours une exposition de bétail. Ce fut une journée de fête pour la compagnie du Chemin de fer Canadien National, en contemplant ces vaches, ces bœufs des troupeaux nos bons fermiers avaient amené les meilleures pièces de leurs étables. Nous ne regrettons pas nous d'avoir dépensé près d'un million dans ces cours d'exposition, qui marqueront, je l'espère, l'avancement de la province de Québec.

"En terminant, permettez-moi de vous dire simplement que le Chemin de fer Canadien National fera comme par le passé, tout en son pouvoir pour améliorer le sort du cultivateur. Car nous sommes convaincus que le labourage et le pâturage sont les deux mamelles du Canada.

"Que cette année 1930 soit pour vous une période de succès, et puisse votre ambition la poule au pot tous les dimanches."



-- PAGE AGRICOLE -



Propos agricoles

Comparaison d'engrais verts et de fumier de ferme

[illegible]

L. M. MOSSAC,
Station expérimentale fédérale,
Scott, Sask.

La vache a deux fins

[illegible]

Station expérimentale fédérale,
Scott, Sask.

La perte du temps

[illegible]

Surveillez vos enfants

[illegible]

Buvez beaucoup d'eau

[illegible]

La France est en pleine prospérité

[illegible]

Drôles de gens

[illegible]

CHIN-CHIN.

Catarrhe des intestins

[illegible]

Marché aux animaux de Winnipeg

[illegible]

Le tarif postal de deux sous

[illegible]

Marché aux animaux de Prince-Albert

[illegible]

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPÉCIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

CARRUTHERS, Sask.

—C'était la première fois que nous allions adorer le divin Enfant dans sa crèche depuis que notre paroisse a cessé d'être une mission dépendante de Cadillac.

Nous ne sommes pas ingrats; nous n'oublierons jamais les noms des RR. PP. Pascal, Pilon, Tessier et de M. l'abbé Beauregard. Ils furent à la peine bien longtemps et nous les mettons aujourd'hui à l'honneur. Ils savaient ce que cela coûtait pour venir passer quelques jours parmi nous.

Maintenant toutes ces pénibles courses sont finies et nous avons parmi nous M. l'abbé Rancourt, notre curé résidant. Il ne serait peut-être pas bon de faire son éloge, comme cela, tout de suite, au grand jour, mais nous tâchons qui voudra... nous sommes certain de ne pas l'être — vous avez, M. le curé, tous nos suffrages.

Ce jour, notre petite église était comble pour la Noël. Elle avait, ce soir-là, un cachet charmant. L'autel éclairé, adossé contre la cloison de la sacristie, était brillamment éclairé; le choeur était plus grand et les deux nouvelles portes de chaque côté de l'autel donnaient aux officiers plus de facilité.

Les Dames de Sainte-Anne, Mme Pascal et Mme S. Trahan, avec l'aide des fillettes de Carruthers, avaient préparé de bons chants. Aidés par notre nouvelle organiste, Mme Labonté, les vieux et nouveaux chantres nous ont encore annoncé la bonne nouvelle que M. le curé nous a racontée ensuite dans son sermon. Nous les aimons toujours, ces vieux refrains. Enfant, nous en chantons un joli au petit Bambino: *Je me mettre le nous seras,*

Que ton beau front pour nous se penche;

Sois toujours notre âme blanche, O Jésus, doux petit Jésus.

Lecteurs, vous pourrez avoir dans vos paroisses de bonnes Dames de Sainte-Anne ou des Soeurs pour orner les autels, elles rivaliseront mais ne surpasseront jamais celle que nous appelons la bonne Mlle J.-E. David.

Il était passé deux heures, quand dans la nuit noire, nous avons regagné nos maisons mais avec au fond du coeur la belle étoile de Bethléem.

LISIEUX, Sask.

Cartes.

—Le 28 au soir se jouait la dernière partie de la première série de cartes. Assistance nombreuse et enthousiaste. Le programme musical a été bien goûté de tous. M. J. Emard a fait montre de beaucoup de talent comme gérant de ces veillées. Nous l'en remercions sincèrement et nous le félicitons des succès remportés. Ont pris part au programme musical: M. et Mme O.-W. Chrétien; MM. Albert et Adrien Gauvreau, L. Granerud, Th. Préfontaine, W.-J. Emard, Mlles Claire et Andrée Portier, Clara Granerud, etc., et M. Gaston Robinson nous déclama *La chèvre de M. Seguin*. Une jolie déclamation anglaise par Mlle McNamara. Le prix d'entrée, une berceuse, a été gagné par M. Lucien Gauvreau.

Les heureux gagnants furent:— MM. Lucien Gauvreau, J.-W. Emard, E. Dorsebois, O.-W. Chrétien et W. Isabelle; pour les dames: Mmes Emile Beaupré, O.-W. Chrétien, Joseph Préfontaine, Mlle Thérèse Gauvreau et Mme Wilfrid Audette.

Nous recommencerons à jouer la 2me série vers la mi-janvier. De beaux prix seront décernés aux champions. Tous les prix de la 1ère série avaient été donnés par MM. Maurice Cloutier, O.-W. Chrétien, W.-J. Emard, Jos. Chrétien et L. Isabelle. Grand merci à toutes les personnes qui ont contribué au succès de ces veillées.

Divers.

—M. Gaston Robinson, du collège de Gravelbourg, passe ses vacances du jour de l'an chez ses soeurs Mmes O.-W. Chrétien et E. Préfontaine.

—M. et Mme Léon Isabelle et leur bébé ont passé le premier de l'an chez M. D. Isabelle, à Qu'Appelle.

—M. et Mme Omer Préfontaine et leur fillette étaient chez M. P. Beauregard pour le 1er de l'an.

—Les contribuables de l'arrondissement scolaire de Lisieux auront leur assemblée annuelle vers la mi-janvier.

STE-MARTHE, Sask.

Tirage.

—Le tirage de la fameuse voiture d'hiver *Auto Body Sleigh*, fabriquée par M. Eugène Fouillard, de Saint-Lazare, Manitoba, a eu lieu le 30 décembre, en présence de plusieurs citoyens de Sainte-Marthe, de M. Léon Robertson, de St-Lazare, et de MM. Nap. Hudon, John Higginbotham, de Rocanville, Sask. Odette Hébert, âgée de neuf ans, enfant de M. Fortunat Hébert, de Sainte-Marthe, a été l'heureuse gagnante, no 1333.

Bien sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de ce tirage.

FERLAND, Sask.

—M. W. Bordages a acheté la boucherie de M. Brack.

—Le feu a détruit la maison de M. Firmin Campeau, ainsi que tout le mobilier. Aucun objet n'a pu être sauvé. Heureusement les pertes sont en partie couvertes par des assurances.

—MM. Aristide Fournier et Lagrandière se sont faits membres de la société des Chevaliers de Colomb, lors de l'initiation et du banquet à Ponteix. M. L. Brugie, gérant de la Banque Canadienne Nationale était, lui aussi, à l'initiation et au banquet, étant membre de la société auparavant.

—Les écoles de Ferland et de Sanfrancisco ont fermé leurs portes pour les vacances. Aux institutrices et aux élèves nous souhaitons de bonnes et heureuses vacances.

—Mlle Pearl Kemp, institutrice de Ferland, a été l'une des heureuses gagnantes des prix accordés par *Le Patriote*, lors de son récent concours de la *Page Juvénile*. Nos félicitations.

—Le 1er janvier, dans la chapelle privée du presbytère, M. Aristide Fournier unissait sa destinée à Mlle Pearl Kemp, institutrice de Ferland. M. J.-L. Fournier servait de témoin à son fils et M. Edmond Chabot à la mariée. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. le curé Leclaire. Après la cérémonie, on se rendit prendre le dîner chez M. Edmond Chabot, et le souper et la veillée chez M. J.-L. Fournier. Les nouveaux époux reçurent de nombreux cadeaux. Aux nouveaux époux nos meilleurs voeux de bonheur.

—Mme Léon Beaudoing, de Ponteix, est en visite chez ses parents, M. J.-L. Fournier ainsi que chez ses frères et soeurs.

—Le magasin de MM. Dion et Campeau est vendu à M. Shorter, de Kincaid.

—La neige s'en va rapidement! Les autos recommencent à circuler et nos longs chemins d'hiver s'en vont vite. Si cela continue, la voiture d'hiver ne sera plus de mode dans quelques jours.

—La vente des luques a eu lieu dimanche dernier.

—Mlles Clémentine Jeanson et Fernande Fournier sont en vacances de Noël dans leur famille, étant étudiantes au couvent de Laflèche.

MONTMARTRE, SASK

—MM. Arthur Boyer, J.-A. Ayotte et Roger Ferraton se remettent rapidement des opérations sérieuses subies à l'hôpital des Soeurs Grises de Régina. Ils ont repris leurs occupations.

—La soirée annuelle des enfants, à l'occasion de Noël, a eu lieu le 20 décembre. Plusieurs douzaines de présents ont été distribués par le Père Noël à la gent écolière. Un excellent programme avait été préparé par les élèves sous la direction des dévoués instituteurs et institutrices.

—Noël a été célébré avec éclat, comme c'est l'habitude. La messe du second ton harmonisée a été exécutée avec succès par la chorale ainsi que plusieurs cantiques anciens et nouveaux. On répéta le même programme le jour de l'an. Une foule considérable s'est approchée de la table sainte à cette occasion. Nos félicitations aux organisateurs et à la chorale.

—*Baptême*. Marie Laure Hélène Vertefeuille, fille de M. et Mme Lucien Vertefeuille. Parrain et marraine, M. et Mme Denis Vertefeuille.

ST-VICTOR, Sask.

—A une assemblée générale des membres du Cartel de Saint-Victor, pour l'élévateur de Pickthal, tenue à la salle paroissiale, le 24 décembre, à 9 hrs du soir, assistaient tous les principaux fermiers du district. Après l'ouverture de l'assemblée, lecture des minutes de la dernière séance générale, finances, etc., notre président, M. J.-B. Boulin prit la parole et nous expliqua les avantages du Cartel cent pour cent. Après une longue discussion avec les membres, il a été résolu à l'unanimité de se ranger au projet du Cartel cent pour cent.

La question suivante fut le moulin à farine. Tous furent en faveur sans discussion, parce qu'il est reconnu que nous du Cartel aurions beaucoup à y gagner et que cela payerait de belles dividendes.

L'élection du comité fut des plus courtes: tous ont été réélus par acclamation:

Président, J.-B. Boulin; secrétaire-trésorier, S. Ducharme; conseillers: Arthur Fontaine, Henri Bisconnette, Alphonse Bourrillière.

WILLOW BUNCH, Sask.

TABLEAU D'HONNEUR

Mois de décembre

Couvent de Willow-Bunch

Grade XI. — Mlle Alice Lemieux, 88 pour cent.

Grade X. — Georgette Deschamps, 90.

Grade IX. — Alice Dupuis, 91; Bernadette Colbeau, 88.

Grade VIII. — Cécile Dupuis, 90; Annette Légaré, 77.

Grade VI. — Prudentienne Lapointe, 92; Marie-Jeanne Mathieu, 80.

Grade V. — Laurianne Mondor, 83; Hélène Le Rayet, 79.

Grade IV. — Géraldine Brûlé.

Grade III. — Simonne Lapointe.

Grade II. — Léopold Dupperreault, 90; Jean Gendreau, 88; Robert Sylvestre, 80.

ECOLE DES GARCONS

Grade VIII. — Adhémar Lanzière, 76; Gordon Allen, 75.

Grade VII. — Alex. Salaba, 80; Gérard Joly, 72.

Grade V. — Henri Légaré, 78; Maurice Whitmore, 73.

LAFLECHE, SASK.

Liste des défenseurs de la langue française qui ont contribué à l'heure française au radio, poste CJRW, irradiée de Winnipeg, le mardi 7 janvier 1929, sous le patronage du comité de l'A. C. F. C. de Laflèche:

M. l'abbé J.-A. Dufresne, curé de Laflèche, 1.00; M. l'abbé J.-A. Lalondresse, vicaire, 1.00; J.-L. Lanore, secrétaire de l'Ecole séparée, 1.00; Adrien Belrouet, 1.00; Augustin Morin, 1.00; Jean-Louis Morin, 1.00; Gilbert Phaneuf, 1.00; Joseph Charlebois, 1.00; Dr G.-A. Kerder, 1.00; Napoléon Ricard, 1.00; Joseph Perrotte, 1.00; Jean Alois, 1.00; Joseph Poirier, 1.00; Eugène Rochelle, 1.00; Armand Roux, 25c; Marcelle Poirier, 25c; A.-H. Cloutier, 50c; Henri Reginald, 50c; Gilbert Fournier, 50c; Total: $16.00.

Anonymes: J.-B. Lagacé, 2.00; Léon Perrey, 2.00; A.-N. Bourassa et Fils, 2.00; Agence Bibodeau, 2.00. Grand total, $30.00.

ZENON PARK, Sask.

ECOLE LA MARSEILLAISE

Grade VIII. — Lucille Hudon, 88; Simone Hudon, 83; Lucien April, 78.

Grade V. — Dominique Hudon, 80; Laurent Hudon, 81; Germaine Turpin, 78.

Grade III. — Camille Hudon, 71; Albertine Chabot, 72.

Grade II. — Jean-Marc Lebel, 93; Blanche Marchildon, 85; Edmond Hudon, 85; Evelyne Hudon, 71; Laura Hudon, 72.

Grade I. — Gaston Hudon, 85; Arthur Marchildon, 85; Roger Hudon, 80; Lorenzo Hudon, 78; Hector Chabot, 74; Béatrice Beaulieu, 74; Léopold Chabot, 72; Jacqueline Lebel, 73; Florent Marchildon, 73; Philippe Marchildon, 70; Marguerite Chabot, 61; Bertrand Beaulieu, 60; Gérard Chabot, 62.

La France réduit ses taxes

Paris. — Le comité des finances de la Chambre était d'accord devant être mise en vigueur le 1er janvier, une réduction de taxes se chiffrant à un billion cent quarante cent millions de francs ou quarante-cinq millions de dollars. Elle s'appliquera sur différents articles, comme la taxe de luxe, documents automobiles, produits pharmaceutiques, etc.

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

NOS AMIS LES CANADIENS

Par Jean Topri

—17—

—Oui, mais le Grand Manitou ne l'a pas voulu ainsi. Chez les Visages-Rouges, tous les papooses sont rouges, même ceux qui sont pâles; ici, parmi les Peaux-Rouges pâles, les lis et les papooses gris, comme le sont tous les lis de la Prairie.

Lis-des-prés doutait encore. Elle dit:

—Yiski, le Grand Manitou ne fait jamais d'exception?

—Non, ma petite fille, ce serait un grand miracle. Mais pourquoi ces questions? Maskodépinig aime-t-elle les papooses pâles?

Des larmes brillent aux yeux de la fillette. Elle serre les mains sur sa poitrine. Sa bouche s'entr'ouvre pour une confidence; mais la parole expire sur ses lèvres.

—Oh! Yiski, si elle les aime!

Elle s'arrête, soupire, est secouée d'un tremblement nerveux. Le prêtre, pour la distraire, fait tinter la sonnette.

—Va, dit-il, sonne le catéchisme!

Lis-des-prés brandit le minuscule airain sacré et disparaît parmi les tipies.

—Digue-ligue-ligue! Venez tous à la prière! Digue-ligue-ligue! Vite au catéchisme! Digue-ligue-ligue! Yiski! Yiski! Yiski!

CHAPITRE XXIII

LE CATECHISME DE LA ROBE-NOIRE

La Robe-Noire sait comment faire le catéchisme à ses sauvages. Pas de livre, pas de leçon à apprendre et à réciter: mais le prêtre a de longs doigts fluets qui se lèvent et se rabattent, se lèvent et se rabaissent, et semblent contenir tout l'enjeu de la science sainte.

La Robe-Noire lève un doigt interrogatif; tous les enfants comprennent et crient:

—Un seul Grand-Esprit, qui est partout!

Une seconde fois, la Robe-Noire lève un seul doigt; les sauvages ont déjà répondu:

—Une seule religion du Grand-Manitou!

Une troisième fois la Robe-Noire lève son long doigt?

—Une seule Robe-Noire du Grand Manitou!

Maintenant trois doigts sont pointés vers le ciel. Les petits Peaux-Rouges sourient, car ils savent leur religion. Ils se hâtent de le prouver:

—Trois personnes dans le Grand Manitou: Père, Fils et Saint-Esprit.

Sept doigts se lèvent et s'agitent un peu, comme pour intriguer et dérouter les petites intelligences! Les sauvages récitent à l'unisson les sept sacrements établis par Jésus-Christ.

Mais voici l'épreuve suprême: tous les doigts sont en l'air, et les yeux de la Robe-Noire semblent crier:

—Maintenant, mes petits gredins, je vous tiens! Vous allez bien vous tromper!

C'est la Robe-Noire qui se trompe, au grand amusement des enfants qui, du premier jusqu'au dernier, débitent les dix commandements du bon Dieu.

Dans ses catéchismes précédents le missionnaire a déjà expliqué les six premiers points du Décalogue, aujourd'hui, il attaque le septième: "Tu ne voleras pas! Le bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras à ton escient!" Chez les Peaux-Rouges, les paroles ne comptent pas, il faut des gestes. La Robe-Noire le sait. Elle tire sa montre du gousset et la fait balancer devant les yeux avides des petits sauvages.

—A qui appartient cette montre? interroge-t-il.

—A Yiski! crient les enfants.

—Bien! Mais Yiski dort dans son tipie; un méchant garçon vient, entre sans bruit, prend la montre et s'enfuit. Qu'a-t-il fait?

—Il a volé!

—Evidemment! Maintenant, supposons que Maskodépinig a des perles. Un vilain mauvais sujet en escamote une et la cache. Que devez-vous? A-t-il volé, lui aussi?

—Il a volé!

—Sans doute!

Ici, la Robe-Noire s'arrête et fouille dans une de ses poches qu'il sort et retourne à l'envers. Un grand trou apparaît, béant, au coin droit. Les sauvageons et sauvagesses se regardent et chuchotent, en riant. Le prêtre continue:

—Vous le voyez: la poche de Yiski est trouée. Yiski l'oublie, y met sa montre et s'en va. La montre tombe dans l'herbe sans bruit. Elle est là toute seule quand Maskodépinig passe et l'aperçoit. Maskodépinig ne sait pas que c'est la montre de Yiski. Elle, elle la ramasse, l'examine, puis, comme une bonne petite catholique, elle se dit: "Cette montre n'est pas à moi; que vais-je faire?" Mes enfants, que doit faire Maskodépinig avec cette montre?

Une contestation s'élève: les uns, les garçons, soutiennent qu'elle doit donner le bijou à son père ou à son frère, parce que les fillettes et les squaws n'ont pas besoin de montre; les autres affirment qu'elle devrait remettre la petite horloge à terre dans l'herbe, où celui qui l'a perdue viendra la retrouver. Bref, ce n'est pas clair. Le missionnaire reprend, muni d'un simple 123456 123456 123456 2344 autre exemple:

—Maskodépinig a un petit chien blanc, dit-il; un tout petit jeune chien qui ne sait encore rien du tout; un jour, pendant qu'elle cueille des fleurs pour la chapelle dans la forêt, elle le perd, pauvre petit toutou! Mais Yiski voit le chien, le prend et l'emmène. A qui appartient ce petit chien? A Maskodépinig ou à Yiski?

—A Maskodépinig! répondent-ils d'une seule voix.

—Certainement! Mais Yiski ne le sait pas. Alors que doit-il faire?

Les enfants songèrent. Évidemment, ils ne savent pas.

—Yiski va vous le dire! Ecoutez bien! Yiski prendra le petit chien blanc, il le lèvera dans ses deux mains, et il criera en passant devant les tipies: "A qui est ce petit chien?" Et Maskodépinig le verra et dira: "Yiski, ce chien est mon chien!" Et Maskodépinig sera contente et Yiski sera content, et le petit toutou sera content, lui... Si vous trouvez quelque chose, n'importe quoi, il faut crier: "A qui est ceci? A qui est ceci?" Si vous ne criez pas, "A qui est ceci", vous volez! Et le Grand Manitou a dit: "Tu ne voleras pas!"

Aux dernières paroles du prêtre, le visage de Lis-des-prés s'était [illegible] elle avait baissé la tête, et maintenant elle sanglotait tout bas dans son tablier [illegible] ses compagnes aussi commencèrent à pleurer. A cette vue, le coeur de la Robe-Noire se serra car, même en prêchant, il n'aimait jamais chagriner les enfants.

Maskodépinig, demanda-t-il avec sa plus grande bonté, as-tu perdu ton petit chien?

Elle ne sut que dire.

—Alors, qu'y a-t-il? Aurais-tu trouvé quelque chose?

Il avait touché le point sensible. La tête eut une sorte de sanglots; [illegible] il interroge l'assemblée.

—Mes enfants, pourquoi êtes-vous tristes? Si vous avez trouvé quelque chose, il faut le dire à la Robe-Noire.

Tous baissèrent la tête et serrèrent les lèvres, de peur que le secret ne leur échappât. Le missionnaire alors prit un ton plus [illegible]:

—Maskodépinig, dit-il, c'est la Robe-Noire qui parle! Qu'y a-t-il? Pourquoi pleurer ainsi et cacher à ton père la pensée de ton coeur?

Après un long et profond soupir, la fillette se décida.

—Yiski, ma bouche est muette! Ma langue ne peut pas le parler!

—Et pourquoi, mon enfant?

Le grand-chef l'a défendu.

Puis, avec frayeur:

—Oh! Yiski! ne lui dis pas, il est trop méchant!

A ces paroles, une sourde colère [illegible] de Yiski. Son visage devint rouge comme le feu, ses poings, tendus, s'agitèrent, il dit en français des paroles qui, aux oreilles des Indiens, [illegible]. Mais bientôt il se reprit, dit la prière et congédia les enfants. Lui-même se dirigea directement vers le tipie de Powassan. Les enfants le regardèrent en frissonnant. Lis-des-prés était pâle comme la mort.

CHAPITRE XXIV

LA ROBE-NOIRE ET BOUTON D'EGLANTINE

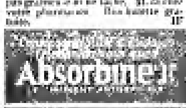
Powassan attendait sans doute la Robe-Noire qui approchait et devina son dessein, car il vidait précipitamment de son tipie, une [illegible]

[illegible]

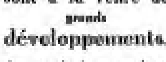
Pour Jointures Raides et Douloureuses

La raideur des jointures due aux foulures ou au rhumatisme est soulagée par Absorbine, Jr. Quelques gouttes avec friction sur les parties affectées calment et font du bien.

Puissant antiseptique et germicide, Absorbine, Jr. vous protégera contre l'infection. Employez-la contre les [illegible], foulures, meurtrissures et autres maux similaires. Elle n'est pas graisseuse et ne tache. $1.25 chez votre pharmacien. Bouteille gratuite. 17







Prince-Albert et le nord de la Saskatchewan sont à la veille de grands développements.



Jamais il n'y a eu de si splendides occasions de placements pour faire de l'argent comme aujourd'hui.

Venez me voir à ce sujet. Vous ne vous obligez en aucune manière.

Téléphonez, écrivez ou télégraphiez

E. F. CONNOLLY

Courtier

HOTEL AVENUE

J. E. LACROIX

Entrepreneur en électricité

Estimés donnés avec plaisir

TELEPHONE 2344

23 Rivière rue Est. PRINCE-ALBERT, Sask.

McDiarmid Lumber Co., Ltd.

Marchands en détail: bois de charpente, combustible, toutes à Prince-Albert et à Beauchamp, Sask.

Prince-Albert, Sask.

Charbon	la tonne
[illegible]	$10.00
[illegible]	$9.00
[illegible]	$11.50
[illegible]	$7.50
Briquettes	$14.00

McDiarmid Lumber COMPANY, LTD.

Téléphone: 2780

PRINCE-ALBERT SASK.

LIGNE FRANCAISE

NEW YORK PLYMOUTH HAVRE PARIS



New-York—Plymouth—Havre

New-York—Havre

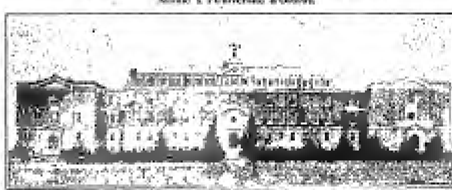
New-York—Vigo—Bordeaux

Croisières en Méditerranée

[illegible]

COLLÈGE THÉVENET

Affilié à l'Université d'Ottawa



Dirigé par les Religieuses de Jésus-Marie

GRAVELBOURG, SASK.

Cours classique pour les filles — Leçons de musique

Cours d'école publique — Leçons de peinture

Ouverture . . .

(Suite de la première page)

s'empêcher d'espérer à tout instant leur convalescence.

Fièrement perché sur un monticule couvert de sapins neigeux, on voit, à l'arrière-plan, les coquettes résidences de médecins, de gardes-malades et du personnel. Il se dresse comme une muraille pour proclamer à nos populations du nord l'effort philanthropique de la Ligue et du gouvernement.

Ce dernier n'a pas hésité à verser les argents nécessaires à l'érection de l'établissement.

Tout posé, le coût total représente la somme considérable de $1,278,198.00.

C'est avec fierté que M. Bryant, ministre des Travaux publics, président de la cérémonie d'ouverture, remit vers 4 heures de l'après-midi, les clefs du sanatorium à M. Cook, directeur actif de la Ligue anti-tuberculeuse, en présence de M. Anderson, premier ministre de la province, de M. Munroe, ministre de la Santé, de M. Uhrich, ex-ministre de la Santé dans le gouvernement libéral, de plusieurs autres personnages distingués.

Massée dans le corridor central, une foule très dense suivit, durant plus de deux heures, les discours des orateurs (...) nombreux.

Les deux discours de MM. Uhrich et Munroe. M. Bryant fut le (...) de ce dernier empêché par la maladie d'être présent (...) certainement (...) l'histoire (...) du

fléau de la tuberculose et des activités de la Ligue et des gouvernements pour l'enrayer.

Après la réunion, on servit des rafraîchissements au second plancher.

Le soir, la ville de Prince-Albert servit, à l'hôtel Empress, un banquet à environ 120 convives, représentants de la politique, de la religion, de la Ligue anti-tuberculeuse et des diverses organisations du pays. S. G. Mgr Prud'homme était présent.

M. H. Sibbald, maire de la ville, présidait. Plusieurs orateurs prirent la parole.

L'hon. J.-F. Bryant parla de l'avenir du pays, des chemins, du tourisme.

M. Tom Davis, M. L. A., ancien secrétaire provincial, a que Prince-Albert est redevable pour l'établissement qu'il exerça en cas de faire élever ici le sanatorium, donna un très discours très spirituel.

M. le docteur Uhrich adressa à l'assemblée un discours que tout le monde s'accorde à proclamer vraiment éloquent. Il demanda l'harmonie entre les races et religions de ce pays et lui salue ce que le Canada et la province doivent aux Canadiens français.

M. le docteur Munroe fait remarquer combien le docteur Uhrich avait travaillé pour l'établissement du sanatorium.

M. McDougal, gérant de Saskatoon, et M. Brunton, ex-maire de Prince-Albert, dirent quelques mots.

M. Anderson, premier ministre, parla sur les divers problèmes de la province.

RESSOURCES NATURELLES

Une lettre de M. King

M. King, premier ministre du Canada, vient de faire savoir à M. le docteur Anderson, premier ministre de la Saskatchewan, que le gouvernement fédéral est prêt à accorder à la province ses ressources naturelles aux mêmes conditions que celles des provinces du Manitoba et de l'Alberta.

M. King assure la continuation des présents subsides et, en ce qui concerne la période de 1905 à 1930, il suggère la formation d'une commission qui étudierait tout seulement de compte pour nécessaire. Cette dernière devrait être composée de M. le juge Turgeon, de M. Charles Bowman et d'un troisième membre choisi par le gouvernement de la province.

Quant à la prétention que la province a un titre légal datant de l'époque où elle ne faisait pas encore partie de la Confédération, le gouvernement fédéral sera bien facile de un appel à la Cour suprême pour trancher cette question. De ce tribunal, on peut encore en appeler au Conseil privé.

Après avoir fait remarquer que les deux provinces ont déjà profité de l'offre du gouvernement fédéral, M. King fait, dans sa lettre à M. Anderson, une comparaison entre la Saskatchewan et l'Alberta, au sujet des ressources naturelles, disant que la situation est pratiquement la même pour ces deux provinces. D'ailleurs, (...) déjà nommés, seront chargés d'étudier la question afin de déterminer si, en plus du versement d'un subside annuel à la province, cette dernière serait justifiable de réclamer le paiement d'autres sommes en dédommagement de tout l'aide de ses ressources naturelles par le Dominion depuis son entrée dans la Confédération, en 1905.

Le premier ministre assura ensuite que le gouvernement est prêt à conclure immédiatement avec la Saskatchewan une entente semblable à celles déjà conclues avec l'Alberta et le Manitoba, ce serait la solution d'un problème depuis longtemps étudié et un règlement juste et équitable qui serait dans les intérêts non seulement de la province, mais du pays tout entier. Si cette entente pouvait être faite immédiatement, le premier ministre ne voit aucune raison pourquoi elle ne pourrait pas être soumise au parlement durant la prochaine session, de même qu'à la législature provinciale, de façon à ce que la Saskatchewan prenne en main en même temps que les autres provinces de l'ouest.

Pour ce qui est des réclamations de cette province touchant certaines (...) touchant la période entre 1870 et 1905, M. King dit qu'il est difficile d'apprécier la juste valeur des arguments légaux exposés dans le mémoire de M. Anderson, le (...) dernier. Il conseille (...) que la question pourrait être soumise à la Cour suprême du Canada pour décision et si le besoin s'en fait sentir, au Conseil privé de Grande-Bretagne.

M. King termine en espérant que la proposition du gouvernement fédéral sera agréable à celui de la Saskatchewan et que la question du retour des ressources naturelles à cette province sera réglée à son plus grand avantage et pour le plus grand bien du pays.

M. ANDERSON

Regina. — M. J.-T.-M. Anderson, premier ministre de la Saskatchewan, n'a pas voulu faire de commentaires sur la lettre de M. Mackenzie King, au sujet du retour des ressources naturelles à la province, et qu'il n'aura pas eu l'occasion d'en discuter avec ses collègues du cabinet provincial. Il semblait cependant parfaitement heureux de la tournure que prennent les choses, et l'opinion générale dans les cercles politiques est que le premier ministre répondra à M. King en acceptant l'offre faite par le gouvernement du Dominion.

Les ressources naturelles de la Colombie

Ottawa. — La semaine dernière, en traita des ressources naturelles de la Colombie anglaise. M. Charles Stewart, ministre de l'Intérieur, eut une dernière entrevue avec M. Nelson Lougheed, ministre provincial des Travaux publics.

On en viendra avant longtemps à une entente capable de satisfaire les deux parties intéressées. Les conférences préliminaires ont pour objet d'établir les conditions et clauses du document en vertu duquel sera remis définitivement à la province ses ressources naturelles.

Conférence navale de Londres

Que l'on assure à la France sa sécurité; alors seulement elle désarmera. Telle est la synthèse des commentaires de la presse française. — Paris craint Mussolini.

La France est prête à réduire ses armements, mais elle demande des sécurités. Et cela se voit par les discussions parlementaires. La sécurité est encore le pivot dominant dans les commentaires de la presse. Le pays veut des sécurités pour ses frontières, sécurité pour ses côtes, sur ses lignes maritimes la reliant à l'empire colonial du Maroc.

Car, en dépit du pacte Kellogg et en traité de Locarno, les ombres menaçantes de 1870 et de 1914 demeurent. A l'époque glorieuse de Verdun s'attachent aussi les événements sombres de la trahison, achetée en France avec des billets de banque (...) avec son quartier général établi en Allemagne.

Dès lorsque la conférence des cinq puissances se réunira en janvier, à Londres, nul doute que le ministère Tardieu n'exige qu'on explique l'efficacité de l'article 8 du covenant de la Ligue, à savoir, "la réduction des armements nationaux, à sa plus simple mesure en accord avec la sûreté nationale." En plus, il faudra que ces plans tiennent compte de "la situation géographique de chaque pays."

CE QUE FERA BERLIN

Dans les cercles officiels français, on est convaincu que l'Allemagne demandera la réduction totale du plan Young et que les troupes françaises doivent évacuer le territoire rhénan, à la fin de juin. Si l'Allemagne ne presse pas la réalisation du plan Young, les troupes françaises resteront sur le Rhin. Et les arrangements conclus à La Haye pour l'évacuation de la Rhénanie, ont été attaqués par les Français, à cause de cette question d'insécurité.

D'après les décisions de la Haye, la Rhénanie doit être évacuée aux dates prévues par le traité de Versailles. Simultanément, des négociations ont été ouvertes entre les Français et les Allemands pour le retour des mines de la Sarre. Les critiques affirment que ces arrangements laissent les frontières de l'est et du nord-est ouvertes, avant que le pays ait terminé son nouveau plan de système de défense des frontières. Pendant quelque temps, la controverse au sujet de la frontière de l'est a été furieuse. Des soldats français ont affirmé que la France avait renoncé à ses garanties.

Le correspondant spécial a visité les frontières et n'a pas trouvé de système de défense. Quoique des crédits aient été votés pour de nouvelles défenses, aucun travail n'a été commencé et les vieilles forteresses de Metz, en Lorraine, étaient encore tournées contre la France, comme aux jours de l'occupation allemande. Et la compagnie commencée tomba presque aussitôt.

DEFENSE DE L'EST

Une défense adéquate de l'est est le pivot du programme du ministère Tardieu et lorsque le comité de l'armée de la Chambre des députés envoya Désiré Ferry en tournée d'inspection des frontières, il revint pour dire qu'elles seraient protégées par un mécanisme des plus modernes et construites avec des matériaux jamais encore employés. Dans les nouvelles défenses, a déclaré M. Ferry au cours d'une entrevue "tout a été prévu afin de protéger les occupants des projectiles les plus puissants et des attaques à gaz. Des essais récents ont donné des résultats les plus satisfaisants."

"Je suis assuré, a continué l'ancien ministre de la marine, que lorsque les travaux seront terminés notre frontière pourra fournir un lien de barrage capable d'arrêter toute attaque."

M. Ferry croit que les défenses, y compris les lignes de chemins de fer seront terminées dans moins de quatre à cinq ans et affirme en plus que l'évacuation de la ligne du Rhin, laquelle ouvre les frontières et la mise en force du service militaire d'un an, qui réduit les effectifs français, oblige la France à redoubler ses efforts afin de terminer les travaux le plus tôt possible. Continuant, M. Ferry déclare que la construction des lignes de barrage doit être complétée la première, afin d'éviter toute surprise et rassurer les populations d'Alsace et de Lorraine, toujours hantées par la mémoire douloureuse des invasions. L'évidente sensation d'insécurité lors de la discussion des défenses sur terre est aussi importante que celle de la discussion navale. Et cela se voit par l'attitude en ce qui concerne les sous-marins, lien fatale, nous serait prête à en envisager la limitation à condition qu'il n'y paraît plus une répétition de la doctrine allemande, Ypsilon Versenkt — couler sans aucune trace. Le pays a besoin de ses sous-marins et de ses auxiliaires — c'est la prétention française — afin de protéger ses côtes, avec (...) les mouvements de ses troupes coloniales, advenant un ordre de mobilisation et protéger ses colonies éloignées aux quatre coins du monde.

"La France, a dit M. J.-L. Dumesnil, ancien ministre de la marine dans sa réponse sur les relations de 1930, la France ne devra pour aucune considération accepter l'abolition de ses sous-marins. Elle devrait insister pour qu'on considère les graves obligations que lui impose la ligne de ses côtes, l'éloignement de ses colonies ainsi que la liberté de ses voies de communications, toutes choses dans lesquelles, en pleine souveraineté elle doit être juge."

George HAMBLETON

Le Canada politique

REVUE DE L'ANNEE

POLITIQUE FEDERALE

M. J.-A. Robb, ministre des Finances, est décédé le 11 novembre. M. Charles Dunning lui succéda quinze jours plus tard.

La session fédérale ne fut pas mouvementée, elle dura du 7 février au 14 juin. M. W.-B. Willoughby, de Saskatchewan, fut élu chef conservateur au Sénat, en remplacement de feu W.-B. Ross. Le budget comportait un surplus de 78 millions et une diminution correspondante de la dette; il fut voté par 110 contre 85. L'adhésion du Dominion au pacte Kellogg fut votée par les deux Chambres. Les Communes refusèrent de créer une cour de divorces pour l'Ontario, ce qui prolongea le blocus des bills de divorces.

Cinq élections complémentaires eurent lieu au cours de l'été: W.-S. Murphy fut élu dans Lanark, en remplacement du Dr Preston, décédé; L.-J. Wilson fut réélu dans Vaudreuil-Soulanges, se succédant à lui-même; E.-J. Bertrand fut élu dans Prescott, en remplacement de L.-M. Auger, démissionnaire; le Dr Spankie fut élu dans Frontenac-Addington, en remplacement de J.-W. Edwards, décédé; O. Dufresne fut élu sans opposition dans Laprairie-Napierville, à la suite du décès de Roch Lanctôt.

Les deux chefs firent des tournées de conférences. Le premier ministre d'Angleterre, Ramsay MacDonald, passa quelques jours au Canada, après sa mission à Washington. Le Canada reçut aussi la visite de MM. J.-H. Thomas, Winston Churchill et L.-M.-S. Amery.

POLITIQUE PROVINCIALE

Aux élections du 6 juin, les libéraux de Saskatchewan furent renversés. Ils tombèrent de 53 députés à 27, et les conservateurs obtinrent 25 députés sur les 63 de la législature. Le 4 septembre, le premier ministre Gardiner était défait à la législature par 34 à 27 sur l'élection de l'orateur. Deux jours plus tard, il était renversé par 36 contre 27. Le 7 septembre, le Dr J.-T.-M. Anderson était assermenté comme premier ministre.

Le 30 octobre, les conservateurs d'Ontario obtenaient leur plus forte majorité, retournant au pouvoir avec 91 députés sur 112. Les libéraux furent écrasés sur la question des liqueurs.

La session de Québec s'ouvrit le 8 janvier et trois jours plus tard, sir Lomer Gouin était assermenté comme lieutenant-gouverneur. Le 28 mars suivant, comme il allait proroger la session, sir Lomer mourut subitement. La session se prolongea donc officiellement de près d'une semaine, c'est-à-dire jusqu'au ce que M. H.-G. Carroll, le nouveau lieutenant-gouverneur, eût été assermenté, le 4 avril.

Le 10 juillet, une grande convention tenue au Château Frontenac, Québec, acceptait la démission de M. Arthur Sauvé comme chef des conservateurs et élisait à sa place M. Camillien Houde, maire de Montréal.

M. Joseph Nicol, trésorier provincial depuis 1921, démissionna pour entrer au conseil législatif; M. Andrew-R. McMaster, de Montréal, fut nommé trésorier et fut élu dans Compton avec la majorité décisive de 211.

Un mois plus tard, M. J.-E.-A. Turcotte, libéral, fut élu dans Richelieu, et le 30 octobre, M. J.-L. Perron, ministre de l'Agriculture, qui avait démissionné du conseil législatif, fut élu dans Beauce. Depuis, il y eut une autre élection partielle dans la Beauce: M. E. Perron fut élu par acclamation. Deux comtés restent vacants, ceux de Huntingdon et de Maskinongé par la mort des députés Philips et Gagnon.

RELATIONS AVEC LES ETATS-UNIS

Les relations avec les Etats-Unis ont été cordiales. Un incident, le coulage de l'I'm Alone par un garde-côte américain, le 22 mars, aurait pu amener des complications, mais on a décidé de soumettre le cas à un tribunal d'arbitrage. Dans un ou deux cas, les officiers de la prohibition exagérèrent, et en décembre les Etats-Unis firent des excuses pour une attaque contre un navire canadien.

Deux traités furent conclus entre les deux pays. L'un pour préserver le pittoresque du Niagara, fut ratifié par le parlement canadien, mais ne l'a pas encore été par le Sénat américain. Un autre pour la nomination d'une commission d'enquête sur les pêcheries du saumon "des bleu" dans le Pacifique, est retardé par l'opposition de la Chambre des Communes.

Deux conférences eurent lieu à Ottawa entre les deux pays: l'une sur la contrebande et l'autre sur la radio. Notons enfin la désignation de M. William Phillips, le premier ministre des Etats-Unis au Canada.

RELATIONS AVEC LE JAPON

Le 10 janvier un accord fut conclu pour limiter l'immigration japonaise au Canada à 150 par année. M. H. Marler, de Montréal, fut nommé premier ministre plénipotentiaire canadien au Japon, le 11 janvier. M. Iyemasa Tokugawa fut nommé premier ministre plénipotentiaire japonais au Canada, le 30 avril. Les deux ministres présentèrent leurs lettres de créances et furent agréés au cours de l'année. M. N.-W. Rowell et plusieurs autres délégués canadiens assistèrent à l'assemblée de l'Institut des relations du Pacifique, à Kyoto, Japon, l'automne dernier.

LES FEMMES AU SENAT

Le comité judiciaire du Conseil privé, le 18 octobre, a jugé qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, les femmes sont éligibles au Sénat canadien.

En Saskatchewan

La politique nouvelle

La persécution s'annonce en Saskatchewan; on pourrait même dire qu'elle commence. Et le nouveau gouvernement provincial n'est au pouvoir que depuis quelques mois.

Le fanatisme fait son œuvre aveugle; mais le bon sens et la justice ne peuvent disparaître. Il sera vaincu en Saskatchewan comme il le fut ailleurs, si ceux qui sont appelés à souffrir savent rester debout.

M. le premier ministre Anderson aura beau protester de son bon vouloir, de sa largeur de vue, de ses intentions de ne rien faire qui soit brimade, les faits resteront les faits et la vérité finira par le trouver.

Il est venu à Ottawa, l'autre jour, dire qu'on l'avait calomnié, que jamais il n'avait fait alliance avec le Ku Klux Klan, et ce n'était point son intention de persécuter la minorité.

Seulement . . .

* * *

Il reste acquis que déjà il a aboli l'échange de diplômes entre sa province et celle de Québec, échange accordé par le gouvernement précédent, afin de permettre aux Canadiens de langue française de procurer aux écoles fréquentées par leurs enfants des institutrices capables d'enseigner le français.

Le gouvernement de la Saskatchewan avait ouvert une source de recrutement qui sera difficilement remplaçable. Elle le sera d'autant moins que les dispositions du premier ministre actuel à l'égard de l'enseignement du français sont loin d'être rassurantes.

M. Anderson ne veut donc pas se montrer injuste envers la minorité de langue française, mais il organise son affaire pour que, graduellement, les écoles fréquentées par les petits Canadiens français ne puissent plus se procurer les services d'institutrices sachant le français!

* * *

Il a fait un second pas en décidant que l'enseignement du catéchisme dans les écoles publiques ne devra être donné qu'en anglais.

Pour bien saisir la portée de cette décision, il faut savoir que par école publique on entend l'école de la majorité et école séparée celle de la minorité. Cette majorité n'est pas provinciale, mais locale.

Il arrive donc que dans les endroits où les nôtres sont en minorité, on pourra enseigner le catéchisme en français aux petits enfants de langue française, pendant qu'on ne le pourra pas là où les nôtres sont en majorité, ou même peuvent former la totalité de la population.

Comme nos compatriotes sont généralement groupés, il arrivera que leurs enfants, pendant le premier stade devront apprendre leurs prières et le catéchisme en anglais, pendant qu'on leur enseignera les autres branches en français.

* * *

Il y a tellement d'illogisme dans cette décision que l'on peut être certain que M. Anderson n'en restera pas là. Il est évident qu'il embrouille actuellement les choses, afin de trouver plus tard une raison de faire disparaître le français comme langue d'instruction pour les autres matières que le catéchisme. Peut-être voudra-t-il aller plus loin encore.

M. Anderson ne veut pas attaquer la religion catholique; mais alors pourquoi choisit-il le catéchisme pour inaugurer sa lutte contre le français? Ce ne doit sûrement pas être par amour pour la conservation de la prière en famille.

On peut croire, que si le gouvernement actuel de la Saskatchewan ne se ravise bientôt ou ne soit rappelé à l'ordre par l'opinion publique de la province, nous aurons au Canada une nouvelle lutte scolaire.

Nos compatriotes de cette province doivent donc plus que jamais se rapprocher de leurs chefs, soutenir leur association nationale pour veiller à la conservation de leur patrimoine religieux et national.

Thomas POULIN.

L'Action catholique.

La session ontarienne s'ouvrira le 5 février

Toronto. — M. Ferguson annonce que la session provinciale ontarienne s'ouvrira le 5 février.

Le colonel Kidd, député de Kingston, succèdera à M. William Black comme président de la Chambre.



M. A.-J. TINDALE

qui vient d'être nommé gérant général des Chemins de fer Nationaux du Canada, pour la région de l'Ouest